



Projet d'établissement Multi Accueil – Beaumont le Roger *C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie*



Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
Pôle administratif : 41, rue Jules Prior – 27170 Beaumont-le-Roger
Tél. : 02.32.45.47.85
Email : direction.cias@bernaynormandie.fr
Web : www.bernaynormandie.fr



Terres de solidarité

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	4
1) <i>Présentation du questionnaire de L'E.A.J.E</i>	4
2) <i>Présentation de la structure</i>	4
II. PARTIE 1 – LE PROJET SOCIAL	4
1) <i>Historique du C.I.A.S.</i>	4
2) <i>Politique petite enfance mise en place au sein du C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie</i>	5
3) <i>Données de cadrage de l'évolution du contexte local de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (source CAF 2018 et Insee 2017)</i>	6
a. <i>Données démographiques</i>	6
b. <i>Structures familiales</i>	7
c. <i>Activités professionnelles</i>	7
d. <i>Mixité sociale et accessibilité à tous</i>	8
4) <i>L'offre de service de l'enfance jeunesse, sur le territoire du C.I.A.S.</i>	8
a. <i>La petite enfance</i>	9
b. <i>L'enfance et la jeunesse</i>	10
c. <i>La Parentalité (définition CAF)</i>	10
5) <i>Les atouts du territoire</i>	11
III. PARTIE 2 – PROJET EDUCATIF	12
1) <i>Les valeurs</i>	12
2) <i>Les orientations éducatives</i>	12
IV. PARTIE 3 – PROJET PEDAGOGIQUE	13
1) <i>L'accueil</i>	13
a. <i>Le premier accueil</i>	13
b. <i>L'adaptation</i>	14
c. <i>Accueil au quotidien, transmissions, retrouvailles</i>	14
2) <i>Les soins</i>	15
a. <i>L'alimentation</i>	15
b. <i>Le change</i>	16
3) <i>Le sommeil</i>	17
4) <i>Le développement</i>	18
a. <i>Le développement affectif et social</i>	19
b. <i>Le développement cognitif</i>	19
c. <i>Le développement psychomoteur</i>	19
5) <i>L'éveil</i>	19
a. <i>Le jeu (libre, proposé, les activités dirigées et le « ne rien faire »)</i>	19
b. <i>La cour extérieure et le jardin :</i>	21
6) <i>Le bien-être</i>	21
7) <i>Les ateliers</i>	22
a. <i>Ateliers de psychomotricité</i>	22
b. <i>Ateliers de lecture</i>	22
c. <i>Ateliers d'éveil musical</i>	22

8) Les sorties.....	22
9) Les passerelles : aller vers.....	23
V. PARTIE 4 – LES PRESTATIONS D’ACCUEIL PROPOSEES	23
1) Age des enfants accueillis	23
2) Caractéristiques fonctionnelles.....	23
a. Les locaux	23
b. L’environnement	24
3) Amplitude horaire et capacité d’accueil de la structure.....	24
4) Fermeture de la structure	25
5) Les différents types d’accueil proposés.....	25
a. Accueil régulier	25
b. Accueil occasionnel	26
c. Accueil d’urgence	26
6) Agrément PMI	26
VI. PARTIE 5 – LES DISPOSITIONS PARTICULIERES PRISES POUR L’ACCUEIL D’ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D’UNE MALADIE CHRONIQUE	26
1) L’accueil des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques	26
2) L’accueil des enfants portant une allergie ou une intolérance alimentaire	27
VII. PARTIE 6 – EQUIPE EDUCATIVE	27
1) Les professionnels internes à la structure	27
a. Le directeur du multi-accueil	27
b. Les auxiliaires de puériculture	27
c. Les agents sociaux	28
d. Un adjoint technique	28
2) Les professionnels externes à la structure	28
a. La psychologue	28
b. Le médecin référent	28
c. Autres partenaires :	29
3) L’accueil des stagiaires	29
4) Communication, concertation et formation au sein de l’équipe	29
VIII. PARTIE 7 – LA DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION DANS LA VIE DE L’ETABLISSEMENT	30
1) La place des familles selon les valeurs des professionnels	30
2) La participation et l’implication des parents	30
3) Les moyens de diffusion de l’information en direction des usagers	31
IX. PARTIE 8 – LES MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS	31
1) La CAF.....	31
2) La Protection Maternelle et Infantile (PMI).....	31
X. PARTIE 9 – CONCLUSION ET PERSPECTIVES	31
1) Conclusion	31
2) Perspectives	32
XI. Annexes : Fiche de poste	34

I. INTRODUCTION

Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe. C'est un cadre référentiel de l'accueil pour l'enfant, ses parents et les professionnels de la Petite Enfance.

1) Présentation du gestionnaire de L'E.A.J.E

- Nature juridique : C.I.A.S (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Siège social

Adresse : Pôle administratif : 41 rue Jules Prior - 27170 Beaumont- le- Roger

Téléphone : 02.32.45.47.85

Email : direction.cias@bernaynormandie.fr

Réfèrent légal de l'E.A.J.E : Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Territoire de projet couvert par l'E.A.J.E :

Le projet couvre les 75 communes de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Existence d'un contrat enfance jeunesse (CEJ) sur ce territoire :

L'établissement d'accueil du jeune enfant est intégré dans le C.E.J. Il s'agit d'un contrat commun aux différents services enfance jeunesse qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service contrat enfance jeunesse.

2) Présentation de la structure

Nom de l'E.A.J.E : MULTI ACCUEIL

Adresse : 17, rue du Pont-aux-chèvres, 27170 Beaumont-le-Roger

Téléphone : 02.32.43.75.45

Email : creche.beaumont@bernaynormandie.fr

Date d'ouverture : Septembre 2006

Nom du responsable de la structure : Monsieur Boris GODILLE

II. PARTIE 1 – LE PROJET SOCIAL

1) Historique du C.I.A.S

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est née le 1^{er} janvier 2017 (arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93) de la fusion de cinq communautés de communes (communauté de communes du canton de Beamesnil, communauté de communes de Bernay et ses Environs, Intercom du Pays Brionnais, communauté de communes du canton de Broglie et Intercom Risle et Charentonne) suite à la Loi Notre du 7 Aout 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république et visant notamment à renforcer les intercommunalités.

L'Intercom du Pays Brionnais était dotée d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) compétent en matière d'insertion. Suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017, ce dernier a vu son périmètre et ses compétences élargies, conformément aux dispositions de la Loi Notre, pour devenir le **C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**.

Cette entité est compétente dans le cadre de l'action sociale reconnue d'intérêt communautaire par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et porte quatre grands axes thématiques, à savoir :

- L'Enfance Jeunesse,
- L'animation de la vie sociale,
- L'insertion,
- L'autonomie.

Le C.I.A.S s'est engagé, en Mai 2018, dans l'élaboration d'un **Projet Social de Territoire** afin de proposer une « feuille de route » cohérente et permettant l'équité et la solidarité sur le territoire au travers d'une démarche participative d'acteurs sociaux, associations locales du territoire, service du C.I.A.S, la C.A.F et d'un questionnaire aux usagers.

Trois grands axes stratégiques ont été définis dans le document cadre qu'est le PST (Projet Social de Territoire) pour les cinq ans à venir.

- **AXE A : Les habitants sont au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires.**
- **AXE B : L'action sociale est équitable, cohérente et coordonnée sur le territoire.**
- **AXE C : L'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous.**

Le 11 décembre 2018, le conseil d'administration du C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a adopté la Projet Social de Territoire.

Par suite, le 13 décembre 2018, le Projet Social de Territoire a été voté en conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le **Centre Intercommunal action sociale** propose sur le territoire un pôle Petite Enfance composé de :

- **3 E.A.J.E** (établissement d'accueil du jeune enfant) situés sur Beaumont-le-Roger, Goupil Othon et Serquigny,
- **4 RAM** (Relais assistantes maternelles) situés sur Beaumont-le-Roger, Brionne, Serquigny et la Trinité de Réville,
- **3 LAEP** (lieux d'accueil enfants parents) situés sur Beaumont-le-Roger, Brionne et la Trinité de Réville.

Ayant pour mission de mettre en œuvre la politique Petite Enfance du C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

2) Politique petite enfance mise en place au sein du C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Le C.I.A.S s'inscrit, au travers de ses structures Petite Enfance, dans une proposition de prise en charge individuelle et collective du jeune enfant, d'un soutien aux savoirs parentaux, d'une aide à la prise en charge d'enfants porteurs de handicap et de permettre aux familles de concilier vie familiale, sociale et professionnelle.

a. Historique des E.A.J.E

En 2006, l'Intercom du Pays Beaumontais s'est dotée d'une structure d'accueil du jeune enfant de type multi accueil afin de répondre à une demande d'accueil collectif.

Pour répondre à une demande croissante en matière de logement et un parc locatif en pleine expansion sur ce territoire et à la création d'une nouvelle intercommunalité au 1^{er} Janvier 2014 issue de la fusion de l'Intercom du Pays Beaumontais et de la communauté de communes Risle Charentonne sur la base de l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2013-31 ainsi qu'à une liste d'attente de plus en plus longue au sein du Multi accueil, la construction d'une nouvelle structure de type micro-crèche sur la commune de Goupillières a vu le jour.

L'objectif était de diversifier l'accueil sur le nouveau territoire sans entrer en concurrence avec les services existants.

Compte tenu de l'objectif commun de la collectivité et de la CAF qui est de permettre aux familles d'avoir le choix de leur mode de garde ; le maillage du territoire avec des équipements tels que des micro crèches permet de développer les services de proximité. La collectivité a eu l'opportunité d'intégrer un projet de pôle de service sur la commune de Serquigny et de pouvoir ouvrir une nouvelle structure E.A.J.E de type micro crèche.

3) **Données de cadrage de l'évolution du contexte local de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (source CAF 2018 et Insee 2017)**

a. **Données démographiques**

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est composée de 75 communes (dont 3 communes nouvelles) couvrant 928 km².

L'Intercommunalité compte 6 communes de plus de 2000 Habitants et 54 communes de moins de 500 habitants.

Elle est située à l'Ouest du département de L'Eure.

▪ **La population globale**

En 2017, l'intercommunalité compte 56 093 habitants.

Les femmes représentent 53,3 % de la population pour 46,6% d'hommes. 28,1% de la population a moins de 25 ans et les plus de 60 ans représentent 26,7% de la population.

▪ **La population allocataire**

En 2018, le nombre total d'allocataires est de 9 284.

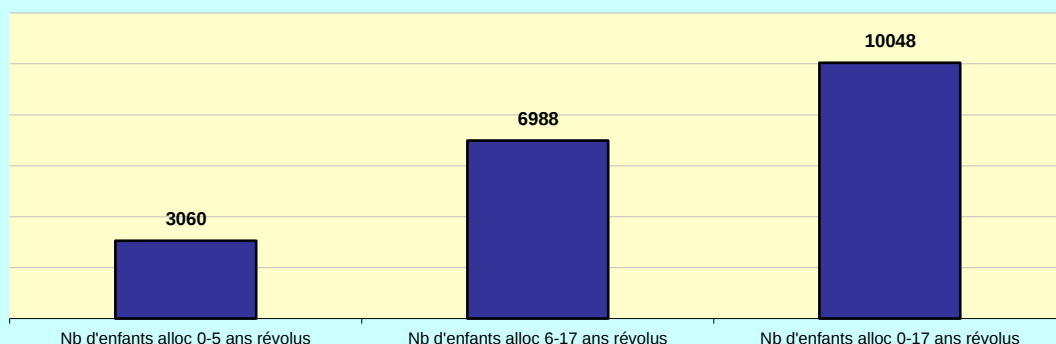
Le nombre de personnes couvertes par une allocation est de 24 551 soit un taux de couverture des allocataires de 44.1 %.

- Nombre d'enfants allocataires 0-5 ans révolus : 3 060
- Nombre d'enfants allocataires 6-17 ans révolus : 6 988

Soit un nombre d'enfants allocataires 0-17 ans révolus de 10048

Il y aurait environ 3 060 enfants de moins de 5 ans révolus dont les familles seraient susceptibles de faire une demande d'accueil en E.A.J.E ou en accueil à domicile sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Répartition du nombre d'enfants allocataires par tranche d'âges
(Caf 2018)



b. Structures familiales

En 2018, le nombre d'allocataires avec enfants est de 5 415.

Trois grandes catégories sont définies : les couples avec et sans enfants, les familles monoparentales et les personnes isolées.

La répartition est la suivante :

- Allocataires isolés : 3 302
- Familles monoparentales : 1 493 dont 713 avec 1 enfant, 524 avec 2 enfants, 184 avec 3 enfants, 72 avec 4 enfants et +
- Couples sans enfant : 567
- Couples avec enfants : 3 922 dont 870 couples avec 1 enfant, 2 127 couples avec 2 enfants, 696 couples avec 3 enfants et 229 couples avec 4 enfants ou +.

En 2017, le nombre de familles avec enfants de < 3 ans est de 886 dont 111 familles monoparentales.

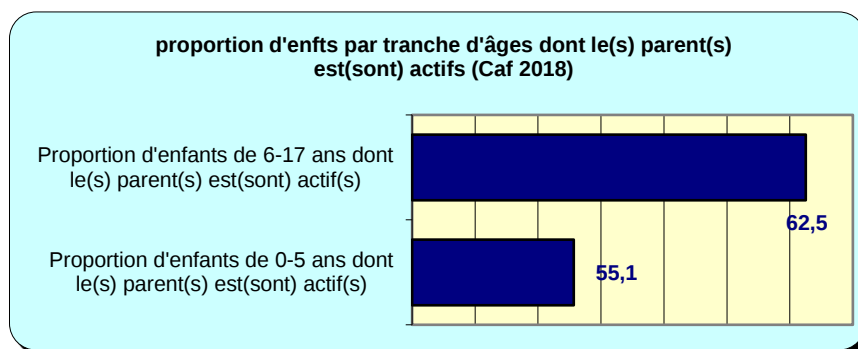
Le nombre d'enfants CAF et MSA < 3 ans sous le seuil des bas revenus est de 203 enfants.

Le territoire comptait 954 enfants CAF et MSA de < 3ans.

c. Activités professionnelles

En 2018, le nombre d'enfants de 0-5 ans dont le(s) parent(s) est (sont) actif(s) est de 1 687 soit 55.7 % de la population active.

Le nombre d'enfants de 6-17 ans dont le(s) parent(s) est (sont) actif(s) est de 4 368 soit 62.5 % de la population active.



En 2016, le taux de chômage était de 14.7% (dernière donnée Insee connue).

La part des déplacements domicile-travail en voiture représente un flux important de 82,5%.

Les trajets domicile /travail sont conséquents sur le territoire. Cela implique pour les parents une organisation familiale qui peut parfois devenir complexe.

Le fait de pouvoir proposer le développement du mode de d'accueil collectif sur le territoire et de donner aux familles un choix d'accueil, entre l'individuel et le collectif, peut répondre aux attentes de ces dernières.

d. Mixité sociale et accessibilité à tous

- Application des plafonds et planchers Enfance

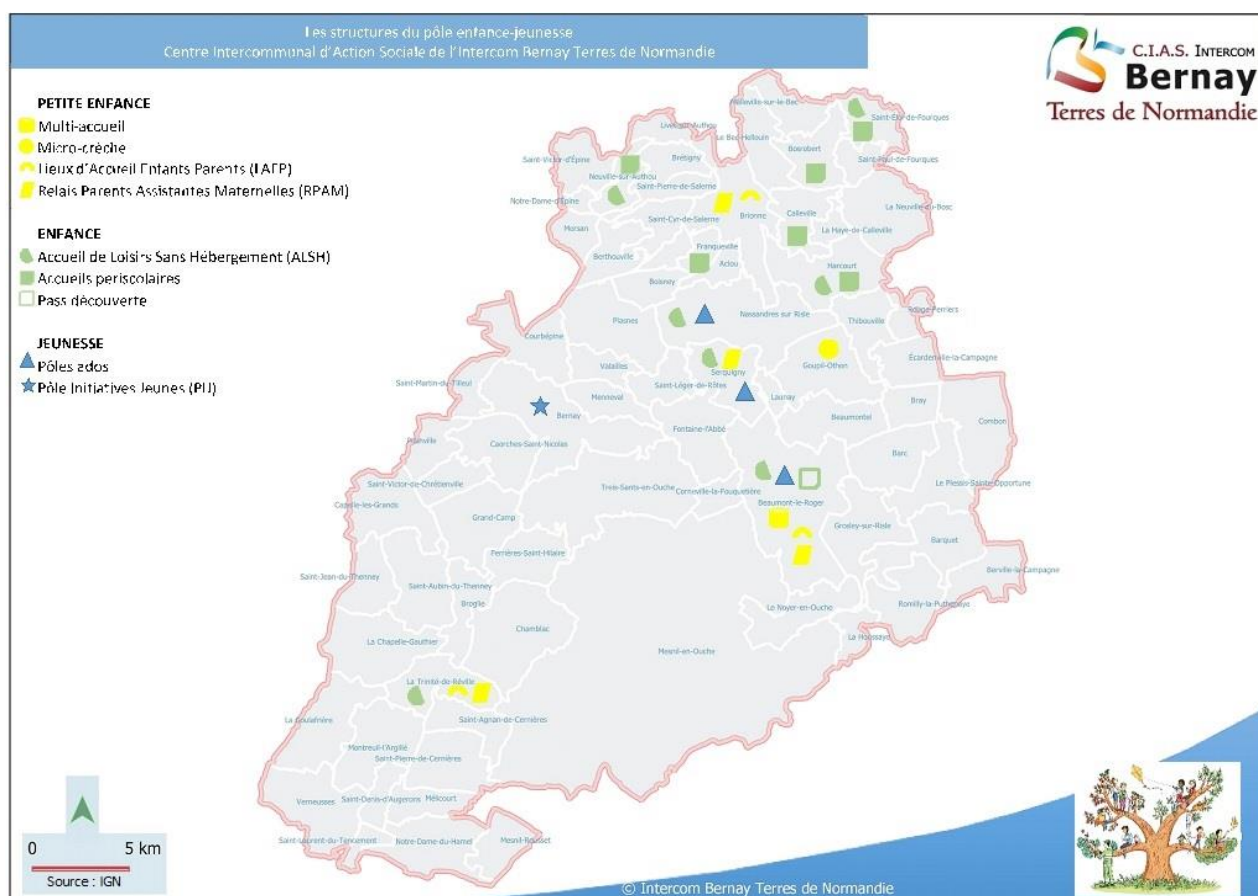
Les directions des E.A.J.E adoptent le barème des participations familiales des établissements selon les préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales qui fixe un plancher et un plafond des ressources à prendre en compte.

- Applications des articles L.214-2 et L.214-7 du code de l'action sociale et des Familles

En référence aux articles L214-2 et L214-7, les E.A.J.E s'inscrivent dans les modalités spécifiques mises en œuvre pour assurer l'accueil d'enfants dont les parents rencontrent des difficultés (financières, professionnelles) et/ou qui s'inscrivent dans des parcours d'insertion professionnelle en proposant le dispositif « ma Cigogne » en partenariat avec la C.A.F et Pôle Emploi ; dispositif permettant la mise à disposition d'heures d'accueil au sein des E.A.J.E pour les demandeurs d'emploi afin qu'ils puissent mener à bien leur(s) démarche(s).

La commission d'admission veille aussi à ce que les enfants de parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA ou au montant du RSA majoré pour une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants, ou pour une femme enceinte isolée, puissent aisément accéder à une place d'accueil, dans la mesure des disponibilités.

4) L'offre de service de l'enfance jeunesse, sur le territoire du C.I.A.S



a. **La petite enfance**

▪ **L'offre de service**

Structures	Nombre de places	Lieu	Statut
Multi-accueil	20	Beaumont-le-Roger	C.I.A.S
Multi-accueil	50	Bernay	Communal
Crèche	20	Bernay	Entreprise Privée
Micro-crèche	10	Goupil Othon	C.I.A.S
Micro-crèche	10	Serquigny	C.I.A.S (01/2020)
Micro-crèche	10	Brionne	Communal
RAM		Beaumont-le-Roger	C.I.A.S
RAM		Brionne	C.I.A.S
RAM		Serquigny	C.I.A.S
RAM		La Trinité-de-Réville	C.I.A.S
RAM		Bernay	Communal
RAM		Mesnil en Ouche	Communal
LAEP		Beaumont-le-Roger	C.I.A.S
LAEP		Brionne	C.I.A.S
LAEP		La Trinité de Réville	C.I.A.S
LAEP		Mesnil en Ouche	Communal
MAM	Nombre : 5 MAM	Bernay, Brionne, Grosley sur Risle, La Haye de Calleville, Menneval	Privé

▪ **Nombre de places d'accueil**

	Au sein du territoire	Au sein du département
Assistant(es) Maternel(les)	633 AM	6 396
E.A.J.E	120 places	2081
Autres	56	334

Le C.I.A.S dispose de :

3 E.A.J.E, établissements d'accueils du jeune enfant sur le territoire (un multi accueil à Beaumont-le-Roger et 2 micro-crèches sur les communes de Goupil Othon et Serquigny) soit 40 places d'accueil avec 3 places d'accueil d'urgence et/ou 3 places d'accueil d'enfants porteurs de handicap à temps partiel.

En 2018, 72 enfants ont été accueillis en E.A.J.E.

4 RAM, relais assistantes maternelles (Beaumont-le-Roger, Serquigny, Brionne et la Trinité de Réville) qui dénombrent un potentiel 254 assistantes maternelles agréées dont 224 en activité (données décembre 2018).

En 2017, le nombre d'enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle sur les 4 RAM du C.I.A.S est de 444 enfants.

Le mode de garde le plus représentatif sur le territoire est l'accueil chez un(e) Assistant(e) Maternel(le).

b. L'enfance et la jeunesse

▪ Offre de service

Structures	Lieu	Statut
Pôle Initiatives Jeunes	Bernay	Collectivité locale intercommunale
Pôle ados	Beaumont-le-Roger, Brionne, Nassandres-sur-Risle et Serquigny	Collectivités locale intercommunale
Pôle ados	Mesnil-en-Ouche	Collectivités locale communale
Accueil de loisirs sans Hébergement	Beaumont-le-Roger, Nassandres-sur-Risle, Serquigny, St Eloy de Fourques, Neuville sur Authou, Harcourt, La Trinité de Réville	Collectivités locale intercommunale
Accueil de loisirs sans Hébergement	Bernay, Brionne, Broglie et Mesnil-en -Ouche	Collectivités locale communale

c. La Parentalité (définition CAF)

La Parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.

C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle et sociale.

Le soutien à la parentalité recouvre une large gamme de dispositifs et d'actions qui ont pour objet de proposer aux parents les ressources, connaissances et informations adaptées pour remplir leur rôle.

▪ Le C.I.A.S

Le C.I.A.S propose aux familles :

1 service Parentalité autour de cafés des parents, cafés des papas et de soirées thématiques.

3 LAEP, lieux d'accueil enfants parents sur son territoire (Beaumont-le-Roger, Brionne et la Trinité de Réville). Ce sont des lieux animés par deux professionnels de la Petite Enfance avec des espaces ludiques pour venir jouer librement avec son enfant afin de faciliter sa socialisation et permettre aux parents d'échanger avec les professionnels et les autres parents, futurs parents ou grands-parents.

▪ Les associations, Villes bourg et communes nouvelles

L'association ACCES, basée à Bernay, propose aussi des actions de soutien à la parentalité.

La ville de Bernay a un service de parentalité autour de cafés des parents et conférences.

La commune nouvelle de Mesnil en Ouche dispose d'un lieu d'accueil enfants parents.

▪ Le Service de Protection Maternelle et Infantile du Département

Il existe sur le territoire plusieurs centres de PMI sur les Villes de Bernay, Brionne et Beaumont-le-Roger. Ils accueillent et soutiennent à travers leurs unités médico-sociales les parents et les enfants de 0-6 ans.

La PMI, au travers de ces unités assistantes maternelles, agréée et fait le suivi des assistantes maternelles du territoire.

▪ LE C.G.P.P. (centre gynécologique et périnatal de proximité)

Le territoire est doté d'un centre de gynécologie et périnatalité de proximité au sein du centre hospitalier de Bernay. Ce service propose une offre variée de consultations et d'ateliers à destination des femmes, des femmes enceintes ou des jeunes parents.

5) Les atouts du territoire

▪ Existence de nombreux services éducatifs, médicaux, sociaux et solidaires sur le territoire :

- ✓ Services de proximité : MSAP, EVS, PIJ, centres sociaux, Mission locale, hôpital de proximité, mairies, EHPAD, structures enfance-jeunesse, IME, SSIAD, SAAD, ESAT,
- ✓ Une filière gériatrique très active : CLIC, SSIAD, SAAD, résidence autonomie....
- ✓ Accès développé à la culture via des structures et des animations,
- ✓ Offre scolaire (jusqu'au lycée) et ramassage scolaire,
- ✓ Chantier d'insertion,
- ✓ Animations dans les espaces de vie sociale et centre social de Bernay,
- ✓ Equipements sportifs présents,

▪ Un territoire rural : dynamique du point de vue agricole et des services, initiatives pour favoriser la mobilité

- La préservation du cadre de vie et du patrimoine historique donne un potentiel touristique,
- Filières agricoles et environnement (développement, création d'emplois, insertion), circuits courts alimentaires, valorisation du territoire par une dynamique agricole,
- Plateforme de la mobilité à Bernay (ACCES-MOBIL'AIRE),
- Pompiers : facteurs de mobilisation des jeunes
- Présence de 4 gares : Brionne, Bernay, Serquigny, Beaumont-le-Roger (ligne CAEN-PARIS, ROUEN),
- Aide financière à destination des jeunes pour le permis de conduire.

L'ensemble des indicateurs et des données suivantes permet le constat que les modes de garde doivent continuer à évoluer sur l'ensemble du territoire. Pour cela, il faut que l'offre des modes de garde par rapport à la demande puisse répondre aux besoins des familles en constante évolution tout en prenant en compte la mixité sociale et le handicap. Ainsi, l'enfant et sa famille s'épanouiront sur le territoire du C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

III. PARTIE 2 – PROJET EDUCATIF

Un projet éducatif découle...de valeurs

1) Les valeurs

Les valeurs constituent le socle idéologique qui fonde l'action du Multi Accueil en lien avec les axes du Projet Social de Territoire du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

L'action des professionnels s'enracine donc dans des valeurs qui :

- Donnent du sens à l'action,
- Partagées, qui deviennent un puissant vecteur de cohésion,
- Contribuent à établir une relation de confiance avec les parents,
- Placent l'enfant et son épanouissement au cœur des préoccupations.

Ce socle de valeurs, véritable ciment fédérateur, doit être partagé et respecté par l'ensemble des acteurs agissant dans et avec l'établissement : les professionnels, les parents, les enfants, les partenaires.

Ces valeurs sont :

- **La laïcité** : l'égalité de tous doit être garantie, quelle que soit l'origine ethnique ou culturelle, les croyances, l'âge, l'appartenance sociale,
- **La démocratie** doit être favorisée afin d'encourager la participation de tous les acteurs dans les choix et l'évaluation des objectifs, dans une logique de coéducation,
- **La solidarité** doit être développée pour mettre en œuvre des mécanismes de coéducation impliquant tous les acteurs de la vie de l'enfant et s'appuyant sur la mixité et la mobilité sociale, garantir l'égalité d'accès aux droits et l'égalité des chances, favoriser le public porteur de handicap,
- **La mixité sociale** doit être visée : la diversité et la confrontation de la pluralité doivent favoriser l'ouverture aux autres, au-delà de l'environnement proche de l'enfant,
- **Le respect** : respecter, c'est pouvoir être à l'écoute de tous points de vue, d'opinions ou de personnalités différents, sans chercher à imposer ses propres valeurs et choix. Il s'agit d'être dans l'absence la plus complète de jugement de la personne.

De valeurs...découlent des orientations éducatives ...

2) Les orientations éducatives

Ce projet éducatif est animé par un certain nombre d'orientations éducatives communes à toute l'équipe, elles ont été réfléchies grâce à l'investissement de chacun.

Ces orientations renvoient aux attitudes et comportements des accueillants face à l'enfant et à sa famille. Elles font référence à des théories du développement de l'enfant, tant sur le plan psychique, cognitif et affectif.

Les orientations éducatives qui animent et guident le travail sont :

- **Faire vivre la bientraitance**
 - ✓ La notion de bientraitance consiste à aborder l'autre avec une attitude positive et avec la volonté de faire le bien pour lui. Cette notion revêt aussi bien un caractère individuel que collectif.
 - ✓ Mots clefs : humanité, dignité, solidarité, équité, empathie, respect, écoute.

- **Construire une relation privilégiée avec l'enfant et sa famille afin de créer une sécurité affective en :**
 - ✓ Contribuant au bien-être de l'enfant,
 - ✓ Favorisant son développement socio-affectif et psychomoteur,
 - ✓ Respectant le rythme de chaque enfant,
 - ✓ Mettant en place un accompagnement personnalisé,
 - ✓ Répondant à ses besoins au quotidien,
 - ✓ L'accompagnant vers l'autonomie et la socialisation,
 - ✓ Contribuant à l'épanouissement et à l'éveil de l'enfant,
 - ✓ Lui offrant un environnement adapté par l'aménagement de différents espaces,
 - ✓ Lui proposant des activités adaptées qui stimulent son développement sensoriel et son imaginaire,
 - ✓ Accompagnant la fonction parentale,
 - ✓ Favorisant le travail en concertation avec les parents,
 - ✓ Développant un rôle d'écoute et de conseil,
 - ✓ Cultivant le respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.
- **Privilégier le vivre ensemble en :**
 - ✓ Favorisant la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle dans toutes les actions,
 - ✓ Articulant l'attention portée à l'enfant en tant qu'individu et sa place au sein du collectif,
 - ✓ Favorisant la concertation d'échanges et de partage entre l'ensemble des acteurs.

Les objectifs éducatifs sont

- ✎ D'agir en complémentarité avec les familles en développant un lieu d'accueil et d'échanges participatif répondant à leurs besoins en l'adaptant aux évolutions sociales.
- ✎ Accueillir tous les enfants en veillant au respect de leur individualité dans un cadre collectif et en accompagnant le développement de leur autonomie.
- ✎ Consolider le fonctionnement interne de la structure en vue de développer les partenariats et la communication vers l'extérieur.

IV. PARTIE 3 – PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique (d'éveil et de soins) est la traduction professionnelle par l'équipe des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs formulés par le projet éducatif

1) L'accueil

a. Le premier accueil

Le premier accueil : l'entretien d'entrée, les premiers contacts sont fondamentaux avec les parents.

Le premier contact est souvent téléphonique, il permet de déterminer avec les parents un rendez-vous d'entretien d'entrée. Le Directeur, dès ce premier échange, sait qu'il débute un « tissage de lien » avec la famille.

L'entretien permet aux parents d'exprimer leurs souhaits, leurs attentes, verbaliser leurs angoisses, découvrir le fonctionnement de la structure, le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement, visiter la structure.

Ce temps fort de rencontre et d'accueil permet au professionnel de faire connaissance avec l'enfant et sa famille, il est aussi l'occasion de définir en concertation les modalités de la période d'adaptation et d'explicitier la contractualisation entre les deux parties.

Les échanges et attitudes de chacun sont fondamentaux pour le duo parents/enfant. Ils doivent leur permettre peu à peu d'investir positivement la structure d'accueil. Ainsi, une première impression positive contribue à ne pas vivre la séparation comme un abandon mais comme une occasion pour l'enfant et les parents d'enrichir leurs échanges. Le Directeur explique à l'enfant et invite les parents à expliquer à l'enfant qu'il va bientôt les rejoindre au sein de la structure pendant la journée.

b. L'adaptation

La période dite d'adaptation est une transition indispensable entre deux espaces lieux : l'espace de vie de l'enfant habituel et un nouvel espace de vie jusqu'alors inconnu : le Multi Accueil.

La qualité de l'adaptation, bien souvent, déterminera l'accueil au quotidien de l'enfant (la séparation) tout au long de sa venue. Chacun : l'enfant, les parents, les professionnels apprennent à se connaître (demandes, souhaits, besoins, habitudes de vie...). L'enfant s'habitue progressivement aux différents espaces, aux bruits, aux odeurs, aux nouvelles personnes et autres enfants.

L'objectif est de créer un climat de confiance sécurisant pour chacun des 3 protagonistes, cette période d'adaptation demande donc du temps, de l'engagement et de la disponibilité.

Un professionnel accueille l'enfant et sa famille tout au long de l'adaptation, il se rend disponible physiquement et psychiquement pour être en position « d'accueil active ».

Au cours des échanges nécessaires, le professionnel note avec les parents les habitudes de vie de l'enfant (goût, rythme, alimentation et sommeil). Les professionnels accompagnent le parent dans ses questionnements, parfois angoisses et attentes.

L'adaptation idéale au Multi Accueil se déroule sur deux semaines (10 jours), mais selon la disponibilité des parents, ou s'il s'agit d'un accueil d'urgence, la période d'adaptation est revisitée et peut-être amputée de quelques jours, tout comme elle peut être allongée si la situation le nécessite. C'est l'appréciation du directeur de la structure qui primera.

Chaque jour, le temps d'accueil d'adaptation est augmenté afin que l'enfant puisse s'habituer en douceur et à son rythme à ce nouvel espace qu'est un E.A.J.E. Progressivement, l'enfant découvre son nouvel espace de vie, s'autorise au jeu, découvre l'endroit où il dormira, prend un repas... et se sent alors en sécurité dans un lieu dorénavant qu'il fera sien.

c. Accueil au quotidien, transmissions, retrouvailles

L'accueil du matin est un temps primordial et privilégié entre la famille et les professionnels. Il doit se faire dans la convivialité et sur une relation de confiance. L'accueil repose donc sur une gestuelle et un discours sécurisant pour l'enfant et ses parents : se sentir attendu, dire bonjour, sourire, nommer l'enfant par son prénom, inviter les parents à entrer dans la pièce de vie.

Son objectif est d'assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant (Comment la nuit s'est-elle passée ? A-t-il bien mangé ? Si l'enfant n'est pas très en forme : a-t-il eu un traitement ? A-t-il eu de la fièvre...) et contribuer à son bien-être.

En se positionnant ainsi l'adulte est bienveillant, rassurant et contenant. Il l'est aussi en parlant à hauteur d'enfant, en oralisant la situation vécue. L'accueil du matin est collectif jusqu'aux environs de 8h30 en section des grands. Pour faciliter la séparation d'avec la famille, les professionnels aménagent l'espace avec « du jeu », le jeu comme tiers séparateur, comme facilitateur à l'échange entre la triade (parents, enfant, professionnels) et médiateur de la séparation.

Les transmissions se font dans le respect de la diversité des familles et des valeurs de la structure. Les professionnels notent dans un classeur toutes les informations essentielles au quotidien de l'enfant. Ce classeur est un outil pédagogique et professionnel. En aucun cas les parents ne doivent lire directement les informations qui y sont consignées.

Grâce à ces « différents » outils mis en action la séparation est souvent plus aisée.

Les retrouvailles se font le plus souvent dans les sections, néanmoins les enfants et professionnels se regroupent côté grand à partir de 17h45. Se retrouver avec son parent peut pour l'enfant se montrer aussi compliqué que parfois peut l'être la séparation.

En effet, l'enfant revit la séparation du matin, de nombreuses émotions et sentiments divers retentissent en même temps chez lui. L'enfant peut alors ignorer le parent qui arrive, se montrer énervé, braver les interdits. Le rôle du professionnel est d'accompagner les parents comme les enfants à se retrouver. Oraliser et mettre des mots, sur les attitudes ou maux de l'enfant s'avère important pour que la famille appréhende mieux un comportement qui peut sembler déroutant.

Les retrouvailles se préparent grâce aux professionnels qui anticipent l'arrivée du ou des parents, en prévenant l'enfant qu'il va bientôt partir ou à l'arrivée des parents, en invitant en douceur l'enfant à suspendre son activité qu'il pourra poursuivre le lendemain.

Ce moment est un temps d'échanges et d'observations fort entre le professionnel et le parent, c'est le moment pour raconter le déroulement de la journée en la ponctuant d'anecdotes.

2) Les soins

a. L'alimentation

Manger doit être synonyme de plaisir, c'est aussi un des temps forts de la journée de l'enfant. Le personnel crée une ambiance sereine et conviviale lors des différents temps de repas.

Tous les repas sont établis par une diététicienne du groupe de restauration extérieur, prestataire qui prépare et livre les repas quotidiennement en liaison froide. Une personne est en charge de la transformation des aliments et du réchauffage des plats. L'équilibre alimentaire des repas est effectué sur la journée d'accueil de l'enfant.

L'alimentation lactée (souvent de 2 mois à 6 mois) : le rythme de l'enfant est respecté en tenant compte des transmissions données par la famille, quotidiennement. Le professionnel veille à satisfaire le besoin de satiété du plus jeune enfant.

Le biberon est un temps de relation privilégié avec l'adulte. L'enfant prend de préférence son biberon dans les bras de l'adulte afin d'être rassuré. Il peut aussi être installé sur un transat ou sur les genoux de façon plus autonome.

La structure propose deux types de lait, si l'enfant boit un lait spécifique, les parents apportent une boîte neuve autant que nécessaire.

L'allaitement maternel

L'entrée au Multi accueil n'est pas forcément synonyme de sevrage : l'allaitement maternel est possible.

- Si les mères en ont la possibilité, elles peuvent venir allaiter leur enfant.
- Si les mères le souhaitent, elles peuvent recueillir leur lait, le conserver et le déposer chaque jour dans la structure. Il sera primordial de respecter la chaîne du froid. Le transfert sera obligatoirement effectué dans une pochette isotherme, dans laquelle sera inséré un pack de glace.

L'équipe peut être un soutien aux mères par leur écoute. Cependant, si une situation demande des conseils plus approfondis, les mères sont invitées à prendre contact avec le centre de périnatalité de Bernay ou un autre professionnel de l'allaitement.

La diversification alimentaire

Il s'agit d'une période de transition entre l'alimentation lactée et celle dite « diversifiée ».

Les parents sont les initiateurs dans la diversification alimentaire de leur enfant, la structure et ses professionnels suivent, conseillent, accompagnent et guident les parents dans l'évolution de l'équilibre alimentaire de l'enfant. Pour être proposé au sein de la structure, l'équipe s'assure que tout nouvel aliment a été introduit plusieurs fois par les parents.

La collation

Elle est proposée au groupe des grands, vers 9h15, sous forme d'une boisson (jus d'orange, lait, eau) non obligatoire et ne remplace en aucun cas le petit déjeuner pris à la maison.

Le déjeuner

Le repas se veut être un moment de découvertes gustatives. Vers 11h45 les enfants rejoignent deux tables prévues à cet effet, accompagnés d'un professionnel tout le long du déjeuner.

L'entrée, le plat de résistance et sa garniture sont servis dans une assiette compartimentée ce qui permet à l'enfant de distinguer les différentes composantes du menu. Le fromage et le dessert sont servis ensuite. Le professionnel invite l'enfant à goûter les aliments proposés. Il aide et accompagne l'enfant dans son apprentissage vers l'autonomie.

Les enfants choisissent de manger à la cuillère ou à la fourchette, l'adulte accompagne dans la découverte de nouvelles textures, de nouveaux goûts, de la préhension de la cuillère ou même du gobelet. Le professionnel propose à l'enfant de goûter, l'incite mais ne le force pas.

Le moment du déjeuner doit être un moment de plaisir pour la :

- ✓ Découverte de nouvelles saveurs
- ✓ Possibilité de découvrir les aliments avec les mains

Différents objectifs éducatifs sont visés :

- ✓ Le développement de l'autonomie
- ✓ Le respect des besoins physiologiques de l'enfant
- ✓ L'éveil sensoriel (goût, odorat, toucher), découverte et apprentissage d'une alimentation équilibrée
- ✓ La socialisation : favoriser la convivialité, les découvertes et les échanges.

Le goûter

C'est un moment convivial et de partage proposé aux enfants vers 15h45. Les goûters d'anniversaires sont possibles, cependant, les parents ne peuvent pas apporter de gâteaux fait « maison » pour des questions d'hygiène et de traçabilité.

Pour les plus petits (groupe des bébés), le goûter est donné selon le rythme alimentaire propre à chaque enfant.

Les menus sont affichés sur le panneau d'information destiné aux parents.

b. Le change

Lors des soins, tout professionnel se doit de prévenir et expliquer le soin qu'il va prodiguer à l'enfant. Ce soin est réalisé avec douceur et calme. Oraliser est un élément fondamental pour que le soin se passe le mieux possible, permettant à l'enfant de se sentir rassuré.

L'observation et la communication non verbale revêtent aussi toute leur importance, ainsi le professionnel se doit d'être observateur des réactions de l'enfant tant au niveau du visage, du regard, des gestes et éventuels pleurs comme de l'état général de l'enfant. La proximité physique permet d'observer tout élément pouvant se révéler être des signes dits d'appels : apparition de boutons, température....

L'enfant est changé à tout moment de la journée autant que nécessaire, les professionnels utilisent soit de l'eau, une base lavante douce ou du liniment oléo-calcaire selon le souhait du parent. En dehors de ces produits, les crèmes réparatrices pour le siège ou autres crèmes corporels souhaitées par les parents doivent être prescrites par le médecin de l'enfant ou sont appliquées si une autorisation écrite d'utilisation est rédigée, pour le personnel, par le parent.

Le temps de change et l'espace aménagé sont sources d'autonomie : un escalier permet aux plus grands d'aller sur le plan de change, les bannettes pour se déshabiller et se rhabiller avant/après la sieste sont à hauteur de chacun et le change debout est favorisé dès que l'enfant passe sur le pot ou sur les petites toilettes.

La position du change « allongée » ne correspondant plus avec ce qui est demandé implicitement à l'enfant.

Les pots et toilettes sont adaptés à la taille de l'enfant et à disposition.

L'acquisition de la propreté

Elle débute généralement vers 2 ans mais surtout selon le rythme de chacun. Le point de départ est la capacité de l'enfant à contrôler ses sphincters. Ce processus, outre la maturité physiologique, demande également une maturité psychologique : l'enfant doit avoir envie.

Lorsque l'enfant se sent prêt, l'équipe laisse aux parents l'initiative de commencer cet apprentissage. Une concertation et une étroite collaboration sont nécessaires entre l'équipe et les parents concernant l'acquisition de la propreté au multi accueil.

Les professionnels proposent le pot ou les toilettes à l'enfant sans forcer, sans jugement et sans le laisser trop longtemps. Un apprentissage trop tôt ou trop rigide peut avoir des conséquences et des répercussions négatives sur l'enfant. L'enfant voudra alors répondre et satisfaire à la demande de ses parents en leur faisant plaisir et non sans répondre à son propre besoin, son propre désir. Dès lors, insécurité, appréhension et rétention peuvent prendre le pas sur le bien-être de l'enfant.

Les professionnels détiennent, par leur cursus, des compétences et un savoir concernant ce grand temps fort du développement de l'enfant. L'éducation et les souhaits des familles sont entendus et respectés au multi accueil. Néanmoins, les professionnels ne peuvent pas répondre à tout prix à la demande des familles si l'apprentissage de la propreté leur paraît précoce.

Les protocoles

La Direction et le Médecin référent du multi accueil ont mis en place une réglementation permettant aux professionnels de travailler dans un cadre rassurant. En effet, des protocoles de soins, d'hygiène et de sécurité ont été élaborés. Pour se faire, les professionnels doivent faire preuve d'observation et être attentifs aux besoins des enfants.

3) Le sommeil

Tout au long de la journée, les professionnels veillent à respecter les rythmes de sommeil en assurant les besoins physiologiques de l'enfant. Au multi accueil, un enfant ne peut être réveillé (sauf pour des raisons médicales et très exceptionnelles), les temps de sommeil sont transmis le soir aux parents.

Pour les plus jeunes enfants, chaque rythme de sommeil est respecté. A l'apparition des signes de fatigue, l'enfant est couché en suivant les rituels connus par les professionnels. Parfois, selon l'histoire de vie de l'enfant, le bercement ou l'endormissement dans les bras sont pratiqués ; cette étape n'étant que transitoire jusqu'à ce que l'enfant soit en capacité de s'endormir seul dans son lit ou en section sur un espace confortable...

Dans le cadre de la prévention de la mort subite du nourrisson, les bébés sont couchés sur le dos, dans une turbulette, toujours dans le même lit et la température de la pièce est adaptée.

Pour la surveillance des plus petits, un baby phone est placé dans la chambre et de nombreux contrôles visuels se font pour s'assurer de la quiétude des enfants.

Les plus grands des enfants accueillis au Multi accueil rejoignent, quant à eux, le dortoir par petits groupes et retrouvent leurs « doudous » qu'ils ont déposés sur leur lit avant le repas. L'enfant dort toujours dans le même lit ce qui lui permet, là encore, d'avoir un repère spatio-temporel.

L'endormissement est favorisé par la présence de deux professionnels. Un professionnel reste auprès des enfants pendant la durée de la sieste. Le temps de sieste de chacun est respecté et les réveils sont échelonnés.

De l'importance du doudou, des repères et rituels

Certains enfants possèdent des tétines, des doudous (peluche, lange...) : se sont « des objets transitionnels ».

L'objet transitionnel de quelque nature qu'il soit symbolise la continuité, le lien entre la maison et le multi accueil, c'est un objet affectif pour les enfants puisqu'il leur apporte une présence rassurante et réconfortante en l'absence du parent.

L'utilisation du doudou est variable d'un enfant à un autre et selon les situations rencontrées au cours de la journée au Multi Accueil : fatigue, endormissement, départ ou retour des parents, conflit avec un pair... Au travers de l'utilisation libre de cet objet, l'enfant apprend à se séparer plus en douceur et à vivre plus sereinement certaines situations.

L'enfant dispose de son doudou quand il le souhaite, néanmoins l'équipe incite les enfants à le désinvestir pendant les temps de repas, d'activité ou en extérieur. Il dispose de son doudou grâce à une pochette dans la salle de jeux en libre accès.

Outre le doudou, les professionnels connaissent l'importance pour les enfants d'évoluer dans un environnement stable, fiable et prévisible. Cette sérénité psychique et physique passe également par la nécessité de repères sur lesquels les jeunes enfants s'appuient pour se sentir sécurisés et grandir à leur rythme.

L'équipe met en place des rituels qui permettent d'anticiper les événements à venir et de se repérer dans le temps et l'espace. Ils structurent la journée et contribuent à procurer un sentiment de sécurité à l'enfant. Il peut s'agir de se dire bonjour en chanson sous l'arche à Histoires, ou de rituels d'arrivées au Multi accueil (tel enfant se rend chaque matin à la vitre pour faire coucou à son parent et « attend pour commencer sa journée » que la voiture s'éloigne) ou de différents moments clés rythmant la journée (déposer le doudou sur son lit avant la sieste, goûter, arrivée des parents...).

L'enfant dispose également de repères dans l'espace en bénéficiant chaque jour du même aménagement de l'espace où il trouvera les jeux, les livres, son lit...

4) Le développement

Le développement de l'enfant se fait principalement en fonction de 2 facteurs :

- Sa maturation neurologique (le stade de maturation de son cerveau),
- L'apprentissage et l'expérience.

Mais d'autres facteurs l'influencent aussi : le désir, le plaisir, la place dans la fratrie, les choix éducatifs et l'accompagnement des parents, l'environnement naturel de l'enfant, sa vie relationnelle etc.

C'est pourquoi, le vécu dans la structure d'accueil joue également un rôle dans ce développement.

On peut définir trois grands axes de développement :

- ✓ Affectif et social,
- ✓ Cognitif,
- ✓ Psychomoteur.

a. Le développement affectif et social

L'estime de soi et le sentiment d'amour ont une place primordiale dans le développement de l'enfant. Cela lui donne la force d'aller se confronter au monde extérieur (apprendre à marcher, à explorer, à parler...), cela lui permet de mieux gérer la séparation et l'aide à mieux vivre avec les autres.

Mais cet apprentissage, de prime abord évident et simple, ne se fait pas tout seul. La qualité de l'attention que l'adulte porte à l'enfant, le fait de le reconnaître comme un individu et de lui donner une place au sein du groupe est donc indispensable.

La structure d'accueil est également un lieu qui favorise les interactions. L'enfant a besoin d'établir des relations pour exister en tant qu'individu. Le premier lieu où l'enfant établit ces relations aux autres est la famille. La structure d'accueil permet la continuité de ce besoin social chez l'enfant.

La famille et la structure d'accueil accompagnent conjointement l'enfant dans l'épanouissement nécessaire à son développement affectif et social.

b. Le développement cognitif

Par son tempérament, sa personnalité, ses forces et ses faiblesses, l'enfant développe des milliers d'habiletés à un rythme qui lui est propre.

Ses activités incluent des processus cognitifs tels la perception, l'apprentissage, la mémoire, le langage et la pensée.

Ainsi, il évolue intellectuellement au quotidien. C'est également en agissant sur l'environnement que l'enfant construit ses premiers raisonnements.

La structure d'accueil participe au développement cognitif de l'enfant. Elle l'accompagne dans sa croissance et son autonomie.

c. Le développement psychomoteur

Le développement psychomoteur est l'évolution des acquisitions sensorielles, motrices et cognitives d'un individu au cours de sa vie.

L'enfant perçoit le monde extérieur à travers son corps. L'environnement familial et la structure d'accueil sont pour lui des lieux d'expérimentations :

- ✓ Favorisant l'éveil des sens (ouïe, vue, odorat, toucher),
- ✓ Permettant à l'enfant de se découvrir, d'évoluer

Accompagner le développement psychomoteur de l'enfant, c'est l'aider à mieux se connaître, le considérer comme un individu à part entière et l'amener à l'autonomie.

5) L'éveil

C'est au cours de ses premières années que l'enfant établit les bases de son équilibre mental et sa future personnalité d'adulte.

a. Le jeu (libre, proposé, les activités dirigées et le « ne rien faire »)

C'est un élément fondamental dans la structuration de l'enfant et de sa personnalité.

En jouant, l'enfant se construit, grandit, s'enrichit, fait ses propres expériences. Il lui permet aussi de :

- ✓ Dédramatiser des situations,
- ✓ Se confronter aux autres et d'échanger,
- ✓ S'exprimer, d'exprimer ses ressentis,
- ✓ D'apprendre à se connaître,
- ✓ De développer ses facultés,
- ✓ De s'identifier à l'adulte,
- ✓ D'intégrer des règles de vie,

- ✓ De solliciter son corps,
- ✓ De développer son langage,
- ✓ D'enrichir ses connaissances,
- ✓ D'être acteur.

C'est pourquoi, la structure d'accueil doit être un lieu stimulant, aménagé de façon à pouvoir répondre au mieux à ce besoin essentiel.

Les jouets sont les accessoires du jeu, ils favorisent l'éveil et l'épanouissement de l'enfant.

En ce qui concerne les plus jeunes enfants (- de 1 an), l'équipe éducative assure la prise en charge des tout-petits dans leurs besoins de contacts physiques, de tendresse et d'individualité. Le maternage tient une place essentielle dans la première année de vie.

Pour permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, psychologique, affectif et intellectuel, l'équipe éducative du multi accueil met à disposition d'une part, des jeux libres et d'autre part, propose des activités riches et variées. Ces temps sont également pour lui de vraies sources de plaisir et de découvertes.

Jeux, jouets et activités sont adaptés à l'âge de l'enfant et à son stade de développement.

Ils sont désinfectés régulièrement.

Le jeu libre : En utilisant librement et en choisissant seul les jeux mis à sa disposition, l'enfant peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité : découvertes tactiles, auditives, sensations olfactives, observation et répétition des mouvements, imitation. Jouer est un besoin fondamental pour l'enfant. Naturellement, il crée son jeu avec ce qu'il va trouver autour de lui. Source de plaisir, cela lui permet de développer son imaginaire, sa créativité, sa motricité, sa capacité à se rencontrer, à expérimenter : il découvre le monde qui l'entoure.

Jouant dans un premier temps les uns à côté des autres, les enfants accueillis au multi accueil, par l'intermédiaire des jouets, vont créer du lien. Ainsi, deux enfants voulant le même jouet vont adopter différentes stratégies : prendre des mains des autres, négocier avec lui... En grandissant, l'enfant cherche peu à peu des compagnons de jeux avec lesquels il va pouvoir coopérer mais aussi s'opposer. Peu à peu, il apprend à vivre avec les autres, à partager, à communiquer, à gérer les conflits. Il va donc appréhender progressivement les limites et découvrir que le langage est un moyen de communication.

Différents types de jeux libres :

- ✓ Jeux d'imitation (cuisine, garage, dînette, poupée...) : reproduction de situations vécues du quotidien
- ✓ Jeux de construction : favorisant la préhension et l'imagination
- ✓ Jeux d'encastrement-puzzle : aide au développement cognitif et au développement de la motricité fine
- ✓ Jeux psychomoteurs : structure de motricité, balles, vélos...

Au multi accueil, les jouets et jeux sont donc à disposition, ainsi que des espaces avec un aménagement spatial adapté (cuisine, garage, chambre...). Ils sont désinfectés régulièrement.

Le jeu proposé : L'accompagnement de l'adulte permet de proposer le cadre nécessaire à l'expérimentation de chacun. Légèrement en retrait, l'adulte peut observer chaque enfant et le soutenir, par un regard, une phrase d'encouragement, une aide ponctuelle... Cette observation permet également de suivre le développement de chaque enfant et de proposer des jeux appropriés au fur et à mesure de son évolution et de son besoin de stimulation.

Le jeune enfant grandissant, les professionnels du multi-accueil vont pouvoir étoffer l'offre de jeux, bien entendu en parallèle du jeu libre.

Les activités dirigées : Des activités sont proposées par l'adulte pour permettre à l'enfant de développer des activités motrices, sensorielles et cognitives et d'en favoriser l'expression. Elles sont destinées à répondre aux besoins de découvertes, d'expérimentations, autres que celles mises à disposition librement dans les deux sections. Elles s'effectuent par petits groupes, favorisant des relations individualisées, elles sont accompagnées de consignes simples qui permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant.

L'objectif premier pour l'enfant est le plaisir de découvrir, de faire et non la recherche de résultat, ni d'apprentissage ou de production.

Le but de l'équipe est de permettre à l'enfant d'accumuler des connaissances pendant ces temps d'activités par la stimulation des sens, le respect des personnes, du matériel, tenter de comprendre l'intérêt d'attendre son tour...

Une programmation d'activités par thème est définie en équipe sous forme d'un planning. Celui-ci n'est pas figé mais il permet d'établir une organisation pédagogique en lien avec les objectifs éducatifs et les ressources et opportunités du territoire. Les activités dirigées ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire mais être un plaisir auquel l'enfant participe de manière volontaire.

L'enfant a également le droit de « ne rien faire ».

Le droit de « ne rien faire » : Un enfant peut ne pas vouloir participer à une activité dirigée, ni être dans le jeu libre. Pour les professionnels de la structure c'est un espace-temps d'inaction propice à la rêverie, qui favorise le développement de l'imaginaire. Ce temps voulu par l'enfant est essentiel, il lui permet de « se reprendre, souffler ». Ce laps de temps nécessaire lui permettra de se projeter ou tout simplement créer l'envie de se réinvestir dans d'autres activités.

b. La cour extérieure et le jardin :

La structure dispose d'une cour extérieure qui offre la possibilité d'y sortir dès que le temps le permet. Les professionnels ont conscience des bienfaits pour l'enfant de pouvoir se mouvoir en dehors pour courir, glisser sur le toboggan, faire une course de voitures, jouer aux ballons... Outre cette cour, un grand parc engazonné permet d'évoluer vers une grande structure de motricité, dans un labyrinthe, de jouer au ballon...

6) Le bien-être

Le bien-être est un état physique et psychique qui favorise le développement harmonieux de l'enfant.

L'équipe éducative est garante de la qualité de vie des enfants au sein de la structure.

Elle propose un cadre de vie chaleureux et sécurisant où chaque enfant s'épanouit à son rythme et selon sa personnalité.

Assurer le bien-être de l'enfant, c'est offrir à l'enfant :

- ✓ Un environnement bienveillant
Chaque enfant, parent et professionnel doit pouvoir s'approprier le lieu d'accueil et y trouver sa place.
Chacun doit s'y sentir bien et en confiance.
- ✓ Un environnement stimulant
Il doit encourager la vitalité découvreuse de l'enfant.
- ✓ Un accueil civilisant
L'enfant n'est pas uniquement considéré comme un être « à part entière » mais aussi comme un être « en devenir ».
- ✓ Un accueil qui tient compte de son individualité
Le personnel éducatif tient compte de la dimension unique et individuelle de l'enfant.
- ✓ Un accueil qui protège sa sécurité affective et respecte sa dignité
L'enfant évolue dans un cadre de vie sécurisant et structurant.

Mais c'est aussi, offrir une place à « tous » les parents.

Il n'existe pas de modèle unique de la famille et il existe de nombreuses façons différentes d'être parent. Le personnel éducatif de la structure travaille dans le respect des parentalités multiples et accompagne chaque famille dans sa façon différente d'être parent.

7) Les ateliers

a. Ateliers de psychomotricité

Ils se déroulent un lundi matin sur deux et sont animés par un animateur du C.I.A.S. et encadrés par le personnel de l'établissement.

L'aménagement de l'espace permet à l'enfant d'explorer en toute sécurité le monde qui l'entoure, de prendre des risques à la mesure de ses compétences et de tester les possibilités de son corps, sous le regard bienveillant de l'adulte qui le laisse faire ses expériences.

L'adulte l'encourage et lui propose des activités, centres d'intérêts qui stimulent l'acquisition de nouvelles compétences : maîtrise de son tonus, jeux d'équilibre, repérages dans l'espace, parcours d'obstacles...

Peu à peu toujours porté par les adultes, l'enfant apprend à connaître ses capacités motrices et ses limites et prend peu à peu confiance en ses potentialités.

Il est à souligner qu'un membre de l'équipe propose dorénavant des ateliers de psychomotricité pensés et planifiés en plus des ateliers menés par l'animateur de la collectivité.

b. Ateliers de lecture

Ils ont lieu un mercredi sur deux au multi accueil et sont animés par la Responsable de la Bibliothèque Enfantine de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, dont les locaux sont situés à Beaumont-le-Roger. L'animatrice met à disposition de nombreux ouvrages pour les enfants et les professionnels.

Des temps de lecture collectifs ou individuels s'organisent alors librement dans l'espace du Multi Accueil. Parfois, le temps est « animé » par des plus grands : des enfants accueillis au Centre de Loisirs et qui affectionnent de venir raconter des histoires aux plus jeunes.

La proximité avec la bibliothèque permet également de s'y rendre avec un petit groupe d'enfants, d'emprunter des ouvrages ou de sélectionner une thématique.

c. Ateliers d'éveil musical

Ils se déroulent environ tous les 2 mois et sont animés par un musicien. Les ateliers proposent une découverte d'objets sonores que les enfants peuvent manipuler.

C'est une expérimentation des sons, de comptines chantées, de chansons à gestes et de jeux de doigts. L'enfant développe son imaginaire, son vocabulaire, travail sa mémoire et son schéma corporel, joue avec les émotions...et y prend grand plaisir.

L'équipe renforce son positionnement professionnel sur la musique, renouvelle son répertoire et met en action des ateliers d'éveil musical en l'absence du musicien.

8) Les sorties

La mutualisation du service rendu, la volonté du C.I.A.S. et de l'équipe du Multi-Accueil permet notamment de mettre en place des sorties. On peut parler de deux types de sorties :

- Les sorties aux alentours de la structure (Parc Parisot, marché, bibliothèque, passerelle école, sapeur pompiers ...)
- Les « grandes » sorties notamment par car pour se rendre à une séance de cinéma en décembre au Neubourg ou sur un lieu dédié à la thématique travaillée toute l'année avec les enfants, comme une visite dans une ferme pédagogique.

Pour chaque sortie, les autorisations parentales sont vérifiées et la Direction du multi accueil, informe, systématiquement, la famille par courrier et oralement des modalités de ce moment (le but, l'organisation...). Un coupon réponse sollicitant l'autorisation de sortie et une invitation permettant aux parents d'accompagner leur enfant, de partager un temps avec lui, avec l'équipe et les autres parents est remis. La participation parentale est en effet importante pour chacun.

Sortir du multi accueil avec les enfants demande une organisation, une rigueur et un respect sans faille des normes en vigueur en matière de sortie (exemple : le taux d'encadrement en vigueur).

Les sorties permettent aux enfants une ouverture sur l'extérieur, sur le monde qui nous entoure.

Elles favorisent la découverte, en compagnie de pairs de la structure, les rencontres de nouvelles personnes en étant parfois accompagné de ses parents. Elles contribuent ainsi à la poursuite de socialisation des enfants, à l'éveil de leurs sens et au développement du langage.

9) Les passerelles : aller vers...

Au cours de l'accueil de l'enfant au Multi-Accueil, plusieurs passages vont s'effectuer en douceur.

Ils ont fait l'objet de réflexion et de collaboration entre les professionnels de la Petite enfance et avec les professionnels des services extérieurs concernés :

- L'école maternelle publique du Petit Poucet de Beaumont-le-Roger
- Le Centre de loisirs de Beaumont-le-Roger (C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie).

Certaines conditions et principes sont réunis afin de permettre à l'enfant et à sa famille d'appréhender leurs univers de demain :

- Une collaboration en amont et en aval entre services (préparation des temps de passerelle, accompagnement de l'enfant puis bilan et suite à donner)
- Une information et échanges permettant de répondre aux questionnements des familles et dynamiser une relation collaborative
- Le respect du rythme et des envies de chaque enfant en optimisant au maximum l'individualité des temps passerelles, en entourant chacun d'une attention particulière.
- L'observation et les questionnements sur les réactions de l'enfant pour privilégier l'individualité de chacun.

On note que ces temps proposés présentent un intérêt pour les enfants concernés, leur permettant de s'adapter au changement de structure en douceur et d'effectuer une passation réelle grâce à des échanges avec d'autres professionnels et avec les parents.

V. PARTIE 4 – LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

1) Age des enfants accueillis

L'accueil concerne les enfants de 10 semaines à 5 ans révolus. Cependant, les enfants de moins de 3 ans, non scolarisés, sont accueillis en priorité. Les espaces, le mobilier et les jeux étant davantage adaptés à ce public.

Néanmoins, s'il y a des places vacantes, le mercredi ou les vacances scolaires pendant lesquelles la structure est ouverte, des périscolaires pourront être accueillis.

2) Caractéristiques fonctionnelles

a. Les locaux

Le Multi Accueil est composé :

- ✓ D'un hall d'accueil avec les vestiaires des enfants,
- ✓ D'un local « poussettes »,
- ✓ D'une salle de jeux et de motricité,

- ✓ D'un espace réservé aux bébés,
- ✓ D'un dortoir de 12 à 14 couchettes empilables,
- ✓ D'un dortoir de 8 à 10 lits hauts,
- ✓ D'une salle de change,
- ✓ D'une salle d'activités,
- ✓ D'une cuisine/biberonnerie,
- ✓ De deux locaux de rangement,
- ✓ D'un bureau de Direction,
- ✓ D'une aire de jeux extérieure avec un préau.

De plus, le Multi Accueil dispose de locaux communs avec le centre de loisirs, le RAM et le LAEP :

- ✓ Une salle polyvalente pour les réunions et spectacles,
- ✓ Une infirmerie,
- ✓ Une salle pour le personnel,
- ✓ Des vestiaires pour le personnel,
- ✓ Une laverie buanderie,
- ✓ Un local ménage.

b. L'environnement

Le Multi Accueil est localisé sur la ville de Beaumont le Roger. Il est situé dans l'enceinte de la Maison de l'Enfance avec le Centre de Loisirs, le RAM et le LAEP. Un espace de verdure entoure la Maison de l'Enfance.

Près du Multi accueil, on trouve les établissements scolaires avec les écoles maternelles et élémentaires publics et privés.

A proximité, se trouve un pôle sportif.

3) Amplitude horaire et capacité d'accueil de la structure

L'Amplitude horaire

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après midi					
Journée	7h/18h30	7h/18h30	7h/18h30	7h/18h30	7h/18h30

- ✓ Amplitude Journalière : 11.50
- ✓ Amplitude hebdomadaire : 57.50

L'amplitude horaire d'ouverture de la structure est de 11h50.

Le choix a été fait d'avoir toujours une auxiliaire de puériculture d'ouverture et de fermeture pour permettre aux familles de trouver les réponses ou les conseils les plus adaptés à des besoins spécifiques.

Capacité d'accueil

Tranche horaire	7h00 - 18h30
Nombre d'enfants accueillis	20

La capacité d'accueil est de 20 enfants. Le nombre de places réservées à l'accueil régulier et à l'accueil occasionnel n'a pas été fixé pour permettre une plus grande souplesse selon les besoins des familles.

4) Fermeture de la structure

Selon les besoins et l'évolution de la structure, les fermetures annuelles peuvent être modifiables.

Actuellement elles sont ainsi fixées :

- ✓ **Le mois d'Août (4 semaines)**
- ✓ **Une semaine à Noël**
- ✓ **Le Vendredi de l'Ascension**
- ✓ **Le lundi de Pentecôte**

Les dates de fermeture de la structure sont affichées tout au long de l'année.

Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu (journée pédagogique, conférence, ...).

Les parents en sont informés à l'avance.

Afin de favoriser l'adaptation des bébés à leur arrivée (le plus souvent au mois de septembre), la dernière semaine d'août est destinée uniquement à l'accueil des nouvelles familles, afin que les enfants puissent, de manière sereine, appréhender les premières heures dans la structure avec toute la disponibilité des professionnels.

5) Les différents types d'accueil proposés

Plusieurs informations sont à disposition des familles sur le site internet de l'Intercom Bernay Terres de Normandie concernant les structures. L'inscription à un E.A.J.E est soumise suite au dépôt d'un dossier de pré-inscription téléchargeable sur le site internet déposé ensuite au C.I.A.S.

Une commission de sélection est organisée au moins une fois par an, afin de statuer sur les places d'accueil en E.A.J.E pour la période de rentrée. Tout au long de l'année, les disponibilités de place sont proposées en lien avec la liste d'attente.

Suite à la commission ou à une disponibilité de place dans un E.A.J.E, un rendez-vous est fixé avec la direction de l'établissement. Les horaires d'accueil de l'enfant sont définis au plus près des besoins des familles et en fonction de l'agrément de chaque structure. Le contrat est élaboré par la direction de la structure et signé par la famille, la direction de la structure et le Président du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le règlement des participations familiales s'effectue soit en ligne sur la portail famille, soit auprès des régies au pôle administratif du C.I.A.S à Beaumont-le-Roger, au pôle administratif de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à Brionne ou au C.C.R.I.L. à la Trinité de Réville.

a. Accueil régulier

L'accueil régulier est proposé aux parents lorsque l'enfant vient de façon régulière et prévisible sur un temps donné.

Cet accueil est formalisé par un contrat de mensualisation passé entre la famille et la structure qui va définir la durée du temps d'accueil selon :

- Le nombre d'heures par jour (à déterminer selon les besoins)
- Le nombre de jours par semaine (de 1 à 5)
- Le nombre de semaines d'absence pour congés annuels sur une période négociée entre la famille et la structure
- La déduction des jours fériés et des jours de fermeture de la structure

b. Accueil occasionnel

Il concerne les enfants dont les besoins d'accueil sont connus à l'avance mais non récurrents. Ils peuvent faire l'objet d'une réservation selon la disponibilité de place.

c. Accueil d'urgence

Cette place est réservée pour une situation ponctuelle présentant un caractère d'urgence.

Elle permet de répondre à un besoin spécifique pendant une durée déterminée ou de faire un relais ponctuel avec un autre mode de garde (exemples : un appel pour une mission d'intérim ou l'hospitalisation d'une assistante maternelle).

L'accueil d'urgence pourra évoluer par la suite vers un accueil régulier ou occasionnel, en fonction des possibilités et disponibilités de la structure.

6) Agrément PMI

- Nombre de places : 20
- Agrément modulé : oui

VI. PARTIE 5 – LES DISPOSITIONS PARTICULIERES PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

1) L'accueil des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques

Le décret du 1^{er} août 2000 a posé le principe d'une accession aux E.A.J.E pour tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap.

L'article R.180-1 du Code de la santé publique prévoit que les établissements et services d'accueil concourent à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

La circulaire n° 2003-135 instaure le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui se vaut d'être avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune entre les différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade.

Il a pour but de faciliter l'accueil de l'enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles.

La mixité dans l'ensemble des structures est une des réponses pour développer l'intégration du handicap dans la société. Elle permet notamment aux enfants et aux parents de se confronter à la différence et de modifier leur regard sur le handicap, c'est aussi une socialisation nécessaire pour l'enfant porteur de handicap. L'accompagnement des familles concernées par le handicap est primordial au multi accueil.

Les situations rencontrées sont étudiées au cas par cas, l'admission d'un enfant porteur de handicap se fera seulement si l'équipe de la structure est en capacité d'accueillir l'enfant de manière optimale. Le directeur se rapprochera du médecin référent de l'établissement, en effet l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique est subordonné à une décision médicale.

Si l'accueil est possible le PAI sera initié.

Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont indiqués dans ce document écrit, l'intégration individuelle doit être recherchée prioritairement tout en notifiant l'adaptation des conditions d'accueil permettant de prendre en compte les exigences et les contraintes spécifiques à chaque enfant.

On rédige le PAI en collaboration active avec les parents, le médecin traitant, le médecin référent de la structure, le Directeur du multi accueil, à partir des besoins thérapeutiques. Le PAI est signé par toutes les parties.

Ce document permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité et organise donc la vie quotidienne de l'enfant au sein de la structure.

Il précise les besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire...) pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Ces éléments sont précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir les informations suivantes :

- Les traitements, les soins à apporter et les mesures à prendre en cas d'urgence,
- Les régimes alimentaires à appliquer,
- Les aménagements d'horaires,
- Les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant.

Pour la tarification :

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEE) à charge de la famille, même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement, permet l'application du taux d'effort immédiatement inférieur.

2) L'accueil des enfants portant une allergie ou une intolérance alimentaire

Le nombre d'enfants présentant des contraintes alimentaires est croissant mais cela ne doit pas être un frein à leur accueil dans la structure.

Les modalités de prise en charge d'un enfant atteint d'une intolérance ou d'une allergie alimentaire doivent reposer sur une exploration rigoureuse. Toute intolérance ou allergie alimentaire doit faire l'objet d'un certificat médical de l'allergologue précisant bien l'intolérance ou l'allergie et ses spécificités (contraintes et conséquences) ainsi que la procédure à suivre en cas d'ingestion d'aliments non autorisés. Un PAI sera donc mis en place.

VII. PARTIE 6 – EQUIPE EDUCATIVE

« Une équipe existe à travers une savante alchimie entre le professionnalisme, le bon sens et la complexité des relations humaines » - C. SCHULL

L'équipe du Multi accueil exerce ses missions sous la responsabilité de la Directrice du C.I.A.S et en collaboration avec la Coordinatrice Petite Enfance.

Etre une équipe de professionnels de la Petite Enfance, c'est s'inscrire dans un travail et une démarche commune où chacun partage les mêmes valeurs éducatives tout en respectant les pratiques individuelles.

Le travail d'équipe est un élément essentiel au bon déroulement de la journée autant pour l'enfant, les familles que pour le personnel. Il permet une continuité pour l'enfant et sa famille, une cohérence des pratiques professionnelles, et un soutien pour les professionnels qui ne sont donc plus seuls face à une difficulté mais opèrent en équipe.

Pour cela divers outils comme des réunions d'équipes, des analyses de pratiques professionnelles, des cahiers de transmissions, des plannings sont en place.

Afin de répondre au décret du 7 juin 2010, le multi accueil compte une équipe de 9 agents, diplômés et qualifiés.

1) Les professionnels internes à la structure

a. Le directeur du multi-accueil

Le directeur du multi-accueil (1 ETP), est titulaire du Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes enfants, placé sous l'autorité hiérarchique de la Coordinatrice Petite Enfance du C.I.A.S., son rôle est de conduire le projet d'établissement (projet social, éducatif et pédagogique), d'animer et d'encadrer une équipe pluridisciplinaire de gérer quotidiennement, administrativement, financièrement et logistiquement l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Il organise et garantit la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille. Il veille à la santé, à la sécurité, à la prévention médico-sociale, à l'éveil, au développement, à la socialisation et au bien-être des enfants accueillis.

b. Les auxiliaires de puériculture

Les auxiliaires de puériculture au nombre de 3 (2,5 ETP), titulaires du Diplôme d'Etat, accueillent un petit groupe d'enfants en collaboration avec l'équipe et sous la responsabilité de la direction de la structure.

Elles accompagnent chacun dans les activités de soins et d'éveil en créant un climat affectif favorable au développement et au bien-être de tous.

Elles sont attentives à toutes modifications de l'état de santé de l'enfant. Elles accueillent et accompagnent les familles au quotidien. En l'absence du directeur, la continuité de direction leur est confiée, elles sont responsables alors de la gestion courante de l'établissement sur toute l'amplitude d'ouverture.

c. Les agents sociaux

Les agents sociaux au nombre de 4 (3,5 ETP,) sont diplômés du Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP) « petite enfance ». En collaboration avec l'équipe et sous la responsabilité de la Direction de la structure, elles accompagnent les enfants dans leurs activités de soin et d'éveil, elles participent à la mise en place de conditions matérielles et relationnelles favorables à l'épanouissement de chacun des enfants. Elles accueillent et accompagnent les familles au quotidien.

d. Un adjoint technique

Un adjoint technique (1 ETP) assure au quotidien la gestion des repas dans le respect des normes alimentaires en vigueur en collectivité (HACCP). Ses missions visent aussi à maintenir la propreté et l'hygiène de la cuisine et du multi accueil. Il assure également la gestion courante de l'entretien du linge de la structure.

Le personnel de la structure travaille 4 jours par semaine, 9 heures par jour et bénéficie d'un jour de repos compensatoire par semaine (excepté le Directeur et l'adjoint technique qui exercent leurs missions sur 5 jours). Cette organisation trouve son origine dans le précédent projet d'établissement, pour limiter quotidiennement les allées et venues du personnel et renforcer au quotidien les mêmes figures d'attachement tout au long de la journée de l'enfant.

Une clause de mobilité peut s'imposer à l'ensemble du personnel des E.A.J.E, afin de prévenir au mieux l'usure professionnelle et relationnelle que l'on peut rencontrer dans cet univers professionnel.

2) Les professionnels externes à la structure

a. La psychologue

Elle anime tous les 2 mois durant 2 heures les séances d'APP (Analyses de Pratiques Professionnelles) hors temps d'ouverture des structures à destination des personnels des E.A.J.E du C.I.A.S. (à l'exception des Directeurs et des adjoints techniques).

Il s'agit d'un espace-temps de travail, d'échanges confidentiels basés sur le récit d'observations menées et partagées par les personnels. En aucun cas les APP ne sont des espaces de prises de décision et n'ont une vocation thérapeutique.

Les objectifs sont de permettre aux professionnels de s'exprimer sur les situations auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de leur activité professionnelle, de se décentrer de situations dans lesquelles ils sont impliqués pour mieux se mobiliser sur les besoins des enfants et des familles accueillis, et être en mesure de proposer par la suite des réponses et des attitudes adaptées à ces besoins.

Les agents peuvent, par cette approche, développer, exercer et exprimer leur capacité d'analyse et de réflexivité afin de trouver collectivement une réponse adaptée.

b. Le médecin référent

Il veille à l'application des mesures d'hygiène générale et sur les mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.

Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence et organise les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence en concertation avec le Directeur du multi accueil.

Il met en place les Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI) pour les enfants porteurs de handicaps ou atteints d'une maladie chronique en lien avec les parents, le médecin traitant et la direction de la structure.

Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et est l'interface en cas d'interrogations ou difficultés rencontrées par l'équipe sur les questions médicales et paramédicales.

c. Autres partenaires :

Intervenants extérieurs (éveil musical, éveil moteur, intervenante lecture).

3) L'accueil des stagiaires

Le multi accueil est très sollicité par des demandes de stages (élèves infirmiers, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, stage de 3^{ème}, orientation et réinsertion...)

Par délégation, les stagiaires sont placés sous la responsabilité du directeur et confiés à un ou deux tuteurs, professionnels de la structure, qui suivent les modalités définies par les conventions de stage qui fixent également les objectifs et les règles générales de la session.

L'accueil et l'accompagnement des stagiaires demandent un investissement et une disponibilité professionnelle certaine pour l'équipe, mais qui trouve son sens pour l'équipe dans sa volonté d'accompagner et de transmettre à autrui technicité et savoir-faire.

Un livret d'accueil et de suivi du stagiaire reste à construire.

4) Communication, concertation et formation au sein de l'équipe

Outre les analyses de pratiques professionnelles, différents moyens sont mis à disposition des personnels du multi accueil pour consolider le travail en équipe, faire circuler l'information et permettre de réfléchir aux actions à mener et mettre en place le projet pédagogique. C'est l'occasion pour l'équipe de travailler sur le projet d'établissement, de développer des actions nouvelles et d'en construire le projet en interne ou avec les intervenants extérieurs, d'élargir et de mettre en action le travail en partenariat ou encore d'évaluer les actions en cours, les réajustements ou les suites à donner, de s'interroger et de se former.

Pour cela :

- ✓ Le cahier de transmission est vecteur de communication, d'échanges, de réflexions et d'informations.
- ✓ Les échanges informels constituent une part non négligeable des transmissions et permettent un passage de relais notamment sur toutes données utiles à la prise en charge harmonieuse de l'enfant et sa famille.
- ✓ Une réunion d'équipe mensuelle (2 h) a lieu après la fermeture de la structure.

Ce moment est animé notamment par le Directeur et vise à mettre en vie le projet d'établissement (notamment en réaffirmant et en affinant certains axes prioritaires), transmettre les informations descendantes, construire les projets et les temps forts à venir, réajuster le fonctionnement quotidien si besoin et échanger autour de situations rencontrées auprès des enfants et avec les familles. L'équipe a toute latitude pour s'exprimer, il s'agit de favoriser l'échange, et l'expression de chacun, de pouvoir se poser, se décentrer, communiquer, favoriser le lien théorie-pratique.

- ✓ Une demi-journée ou une journée pédagogique (Colloque, journée d'étude thématique) peut avoir lieu, elle réunit l'ensemble des personnels des E.A.J.E, favorise l'information, la réflexion et la formation.
- ✓ La formation continue : le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie propose également des formations par l'intermédiaire du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Chaque année, lors de l'entretien professionnel d'évaluation mené par

le directeur, les agents émettent des vœux de participation à des formations qui seront inscrits au plan de formation de la collectivité.

- ✓ Les soirées conférences initiées en partenariat avec le LAEP sont également des temps de réflexion et concourent à la professionnalisation des personnels de la petite enfance.

VIII. PARTIE 7 – LA DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

1) La place des familles selon les valeurs des professionnels

Le parent est toujours placé comme le premier éducateur de son enfant. C'est lui qui prend les décisions qui lui semblent être les plus adaptées aux besoins de son enfant. L'équipe se doit donc de respecter ses choix et ses demandes, s'ils ne vont pas à l'encontre du projet éducatif et pédagogique, du règlement intérieur et de la vie en collectivité.

Tout au long de la venue de l'enfant dans la structure, l'équipe encourage également la communication et le dialogue avec les parents, en vue d'une prise en charge harmonieuse de l'enfant. Les échanges individuels quotidiens entre la famille et les professionnels sont indispensables.

Il s'agit donc d'un accompagnement à la parentalité respectueux des valeurs, de la diversité et mixité des familles qui instaure une qualité relationnelle propice à l'épanouissement de l'enfant. Il constitue donc une mission à part entière pour l'ensemble de l'équipe qui suppose une posture professionnelle fondée sur le non jugement et la bienveillance.

L'adaptation, l'accueil au quotidien, comme évoqué précédemment, sont des moments importants durant lesquels les parents confient leur enfant à des professionnels. Ils se déroulent dans la convivialité et permettent d'établir une relation de confiance. L'accueil repose donc sur une gestuelle et un discours sécurisant (sourire, nommer l'enfant comme le parent, inviter à entrer dans le multi accueil...).

2) La participation et l'implication des parents

Les moments forts du calendrier rythment également l'implication, la participation des parents à la vie de l'établissement.

- ✓ **La réunion de rentrée** : chaque parent est invité individuellement fin septembre ou début octobre à venir faire connaissance avec toute l'équipe, c'est l'occasion de présenter la structure dans sa globalité, les projets à venir et de préciser certains points du règlement intérieur. Ce temps se veut un moment d'échange convivial autour des questionnements des parents. Les parents sont également invités à participer à la vie de la structure.
- ✓ **Les entretiens individuels** : à la demande du parent qui en ressent le besoin, de l'équipe ou de la direction il est possible de prévoir des temps de rencontres et d'échanges autour de l'enfant, sur sa famille pour évoquer et réfléchir ensemble à une problématique ou au contraire converser autour d'aspects positifs.
- ✓ **Le Festival au cœur de la Famille** : le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie organise ce rendez-vous qui fait la part belle à la famille dans tous ses états. Les parents sont invités à se rendre aux événements qui ponctuent la quinzaine mais également à s'impliquer pour l'organisation et le déroulement en proposant des ateliers en fonction d'un loisir, d'une passion ou de participer à la création des animations, des ateliers qui ponctuent le festival et notamment « La grande journée » de clôture.
- ✓ **Les soirées débats ou d'informations** : l'équipe des E.A.J.E, avec la référente « parentalité » du C.I.A.S., peuvent organiser une à deux fois par an un débat ou une soirée sur une thématique précise sur des sujets comme : le sommeil, l'alimentation, les limites...
- ✓ **Les fêtes et les sorties** : les parents sont invités à rejoindre et accompagner leurs enfants et l'équipe aux séances de cinéma des petits au Neubourg en fin d'année, au spectacle et goûter de fin d'année, à la chasse aux œufs, aux sorties en juin et à la kermesse préparée avec les enfants.

Ces temps festifs permettent de renforcer les liens unissant les professionnels aux familles autour d'échanges informels.

3) Les moyens de diffusion de l'information en direction des usagers

Les informations sont transmises par voie orale, par voie d'affichage ou par écrit directement en expliquant le contenu de l'information.

Un des choix retenus est d'utiliser le modèle écrit avec « coupon réponse » pour connaître la participation des parents. Ainsi, les parents se sentent plus engagés par le fait de remplir un formulaire. Il permet de connaître au préalable la participation potentielle et d'anticiper l'évènement.

Un autre vecteur d'information est le Portail Famille du C.I.A.S. Cette interface numérique est source de diffusion d'informations sur la vie du C.I.A.S. et de ses services. Les réseaux sociaux, avec la page Facebook du C.I.A.S « Terres de Solidarité » permet de relayer les événements passés et à venir en direction des usagers.

IX. PARTIE 8 – LES MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le C.I.A.S est en relation notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure et le Conseil Départemental de l'Eure.

1) La CAF

Un conseiller technique apporte son soutien sur le territoire en matière de conseil, d'expérience sur la politique de la petite enfance à développer.

C'est un partenaire pour faire évoluer les pratiques professionnelles. Il organise des formations spécifiques à la petite enfance et bien évidemment c'est un garant sur le plan financier dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU) et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

2) La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La PMI est un service du Conseil Départemental qui a un rôle d'information, de prévention et de conseil auprès du personnel et des familles.

Les E.A.J.E ont établi des liens, et échangent avec la PMI de secteur pour mieux accompagner les familles fragilisées.

Ce partenariat a un effet rassurant et structurant auprès des familles qui se sentent ainsi guidées et soutenues, il permet également d'appliquer une cohérence des actions, de mener une véritable politique de prévention et d'accompagnement envers les familles qui en ont le plus besoin.

X. PARTIE 9 – CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Une démarche en perpétuelle évolution

1) Conclusion

L'accueil du jeune enfant et de sa famille nécessite une vigilance de tous les instants.

Bien conscients de l'importance de la mission éducative qui leur est confiée, les professionnels du Multi Accueil s'attachent et s'attacheront à faire vivre ce projet d'établissement afin qu'il soit le fruit d'une réflexion vivante sur les pratiques pédagogiques et un outil au service de la qualité d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles sur le territoire du C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

2) Perspectives

Les perspectives sont de :

- **Poursuivre et garantir un accueil de qualité des enfants**
- **Accompagner, soutenir les familles**
 - Adapter les modalités d'accueil aux différents besoins des familles et à leur évolution, répondre aux questions des parents en s'appuyant sur les connaissances professionnelles.
 - Repérer les situations difficiles et être en capacité de conseiller en cas de besoin et identifier les moyens internes et/ou externes à mobiliser.
- **Favoriser la participation, l'implication des familles et le dialogue parents-professionnels**
 - Permettre aux usagers de comprendre le fonctionnement global de la structure, de situer le Multi Accueil dans le cadre général du C.I.A.S.
 - Renforcer et améliorer l'information de la vie de l'établissement.
 - Réfléchir aux différents supports de communication à mettre en place selon la nature de l'information.
 - Aménager des espace-temps qui favorisent la rencontre entre les professionnels et les familles (intensifier les réunions thématiques, mettre en place des ateliers parents/enfants en fin de journée).
 - S'appuyer sur les propositions et compétences des familles pour leur permettre de participer à des temps de vie de l'établissement.
- **Accueillir la diversité**
 - Garantir la diversité des besoins et des demandes des familles, en lien avec les axes retenus du Projet Social de Territoire (PST) du C.I.A.S. de L'intercom Bernay Terres de Normandie et les préconisations de la CAF.

Le Multi-Accueil est le premier E.A.J.E du C.I.A.S à adhérer au dispositif « Ma Cigogne » en lien avec la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et Pôle Emploi dont le but est d'apporter une réponse aux besoins de gardes ponctuelles des parents demandeurs d'emploi.

C'est donc soutenir les familles en parcours d'insertion et les accompagner vers le retour à l'emploi.

 - Veiller et favoriser la mixité sociale, afin que les familles accueillies soient représentatives de tous milieux socioprofessionnels. Pour se faire, il faut accompagner, soutenir et former les professionnels autour du respect de la diversité.
 - Accueillir l'enfant en situation de handicap ou souffrant d'une maladie chronique dès lors que son état de sa santé est compatible avec une vie en collectivité en engageant la mobilisation de toute l'équipe
 - Collaborer étroitement avec la famille pour que l'accueil de l'enfant soit le plus adapté possible, en accord avec la famille dans le respect de leur démarche, un travail avec les partenaires concernés pourra s'engager.
- **Poursuivre et développer le travail avec différents partenaires :**
 - Actions passerelles avec le Centre de Loisirs de Beaumont-le-Roger, avec l'Education Nationale (École du Petit Poucet à Beaumont-le-Roger).
 - Renforcer le travail avec la PMI et les travailleurs sociaux de secteur.
 - Construire du lien avec Le CGPP (Centre Gynécologique et Périnatal de Proximité) de l'hôpital de Bernay.
 - Continuer à s'impliquer dans les actions du C.I.A.S. (Festival au cœur de la Famille) et de L'Intercom Bernay Terres de Normandie.

- Favoriser et développer les axes de travail en collaboration avec d'autres services de l'Intercom (Conservatoire de Musique, service espaces verts, développement durable et écologie), avec les autres E.A.J.E du secteur et du réseau, avec l'ensemble du service Petite Enfance-Enfance/Jeunesse.
 - Accompagner l'ouverture et le travail avec la Micro crèche de Serquigny dans le cadre de sa création
 - Avec la CAF : maintenir et favoriser les échanges avec les techniciens, participer aux réunions de pôle.
- **Continuer à optimiser le taux de fréquentation de la structure.**
- Par le dispositif « ma Cigogne », en poursuivant la potentialisation de l'accueil occasionnel et en conservant une gestion rigoureuse de l'établissement.
- **Développer des réflexions autour d'éco-gestes pour tendre vers un E.A.J.E écoresponsable.**

XI. Annexes : Fiche de poste

Temps complet : ☐ oui ☐ non Catégorie : Grade : Statut :	Directeur du multi accueil Site de Beaumont-le-Roger
---	---

Description du poste
Concevoir, organiser, coordonner la mise en place et le suivi du projet d'établissement du multi accueil. Assurer la direction du personnel de la structure.

Spécificités du poste
- Horaires variables - Encadrement de personnel - Encadrement d'enfants

Lieux d'exécution
L'agent effectue ses missions au sein de la structure « multi-accueil » de la Maison de l'enfance située 17 rue du Pont-aux-Chèvres à Beaumont-le-Roger (27170).

Place du poste dans l'organisation
Le directeur du multi accueil est placé auprès du Pôle Enfance Jeunesse et agit sous l'autorité de la coordinatrice Petite Enfance.

Relations fonctionnelles
- Contacts permanents avec les enfants et relations quotidiennes avec les parents - Relations régulières avec les différents membres de l'équipe - Relations ponctuelles avec les personnels intervenants, les organismes extérieurs et les partenaires (psychologue, intervenants extérieurs...) - Relations ponctuelles avec les acteurs de la vie locale - Relations ponctuelles avec les services communs

Missions / Compétences mises en œuvre

Encadrement de l'équipe de professionnels

- Organiser la planification des équipes (plannings de travail, pose des congés ...)
- Organiser le remplacement des agents absents (maladie, formation, congés...) le cas échéant
- Contrôler les feuilles d'état de frais kilométriques ainsi que les fiches d'heures à récupérer
- Suivre la formation professionnelle des membres de l'équipe
- Rendre compte à la coordinatrice petite enfance de demandes particulières, situations spécifiques... d'un agent
- Assurer l'entretien professionnel des membres de l'équipe

Réponse aux candidatures spontanées et accueil des stagiaires

- Compléter les bordereaux de suivi de candidature adressés par la direction du C.I.A.S.
- Compléter les documents nécessaires à l'accueil des stagiaires acceptés (formulaire d'engagement, convention, attestation de stage...)
- Organiser l'accueil effective du stagiaire (horaires, missions confiées...)

Conception, animation et mise en œuvre du projet d'établissement

- Analyser les besoins des familles et des enfants et les évolutions de l'environnement social
- Définir un projet éducatif en cohérence avec les orientations des élus et les politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse
- Garantir le respect des procédures internes
- Proposer et négocier, avec la ligne hiérarchique, les moyens de mise en œuvre
- Associer les parents à la construction du projet d'établissement et à la vie de la structure
- Concevoir des projets en intégrant la notion de développement durable.

Accueil, orientation et supervision de la relation aux familles ou substituts parentaux

- Informer les parents ou substituts parentaux sur les modalités de l'accueil des enfants
- Constituer les dossiers administratifs et calculer la participation financière des familles
- Gérer la contractualisation avec les familles
- Concilier besoins de l'enfant et demande(s) de la famille pour proposer la solution la plus adaptée
- Prendre conscience de l'impact de ses représentations socio-culturelles et professionnelles quant à l'éducation, aux besoins de l'enfant et aux modes de vie.
- Organiser l'accueil et l'intégration d'un enfant porteur de handicap.

Conception et mise en œuvre du projet pédagogique de la structure

- Définir les modalités pédagogiques du projet d'établissement
- Garantir la cohérence et l'harmonisation des pratiques
- Favoriser l'analyse des pratiques
- Superviser, accompagner et ajuster les pratiques pédagogiques
- Concevoir un aménagement des locaux et des espaces conforme au projet et aux besoins de l'enfant

Développement d'une culture de bientraitance

- S'appuyer sur les ressources et les potentiels des enfants et de leurs parents
- Valoriser les compétences des professionnels
- Ouvrir la structure sur son environnement
- Favoriser l'innovation, la créativité, la motivation
- Mettre en place un management de la bientraitance et par la bientraitance

Conseil technique et soutien des équipes

- Gérer durablement les ressources humaines
- Garantir un cadre d'intervention partagé par les équipes
- Comprendre et accompagner les phénomènes émotionnels au sein des équipes
- Porter attention aux situations de retrait, de souffrance, voire d'usure et d'épuisement professionnels

Garantir le bien-être et la santé des enfants accueillis

- Activer les ressources de la structure et du territoire en matière de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant,
- Contribuer à l'identification des signes d'appel, de mal-être physique de l'enfant, alerter les parents et les services compétents
- Orienter les parents vers les acteurs des champs socio-éducatifs et médicaux
- Organiser et planifier la surveillance médicale des enfants
- S'assurer de la qualité de l'environnement de vie dans la structure

Gestion administrative

- Rédiger les bilans, comptes rendus, rapports...
- Assurer la gestion comptable et financière de la structure
- Gérer le suivi des stocks et les commandes
- Elaborer les contrats d'accueil

Moyens techniques

- Locaux équipés et adaptés
- Matériel de puériculture et de jeu adapté aux normes en vigueur, à l'âge des enfants accueillis et aux conditions d'utilisation
- Matériel d'hygiène
- Matériel informatique et de télécommunication

Responsabilités

L'agent est responsable de :

- La sécurité des enfants tant physique que psychologique et affective
- La satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant
- L'assurance que la personne qui vient chercher l'enfant est habilitée
- L'accompagnement de l'enfant, de son développement en prenant en compte son histoire personnelle et en respectant son rythme individuel
- La propreté, de l'hygiène et du respect du matériel (jouets, mobilier...) ainsi que de l'environnement
- Le dépistage des troubles éventuels présentés par l'enfant
- La transmission des informations aux responsables et aux personnes concernées
- La bonne communication avec les parents concernant l'enfant
- L'encadrement d'une équipe composée de 8 personnes
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité dans la structure

Savoirs faire requis

- Notions d'évolutions sociales des différentes formes de familles
- Notions d'ergonomie spécifique aux lieux d'accueil du jeune enfant
- Notions relatives au développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 3 ans
- Connaissance des méthodes d'analyses de pratiques
- Connaissance des théories, méthodes et pratiques permettant une co-construction avec la famille
- Savoir reconnaître les signes de maltraitance et les procédures à suivre
- Savoir appliquer la méthode d'écoute active et de reformulation auprès des équipes, et de debriefing après des situations difficiles
- Notions de management par les compétences collectives et d'organisation qualifiante

Savoir être requis

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| ➤ Autonomie | ➤ Patience |
| ➤ Adaptabilité | ➤ Ponctualité |
| ➤ Amabilité | ➤ Réserve |
| ➤ Capacité à animer | ➤ Sens de l'observation |
| ➤ Créativité | ➤ Sens de l'organisation |
| ➤ Diplomatie | ➤ Sens des responsabilités |
| ➤ Esprit d'initiative | ➤ Sens du service public |
| ➤ Facilité de contact | ➤ Sens du travail en équipe |
| ➤ Faculté d'écoute | ➤ Tolérance |

Temps complet : ☐ oui ☐ non Catégorie : Grade : Statut :	Auxiliaire de Puériculture
---	-----------------------------------

Description du poste
Réaliser la prise en charge d'enfants de 2 mois et demi à 3 ans, les guider dans les gestes de la vie quotidienne et effectuer des soins d'hygiène et de confort afin de contribuer à leur bien-être et à leur développement.

Spécificités du poste
- Temps de travail réparti sur 4 jours / semaine soit 9h par jour - Présence à l'ouverture ou à la fermeture de la structure - Horaires variables - Encadrement d'enfants - Travail en équipe

Lieux d'exécution
L'agent effectue ses missions au sein de la structure « multi-accueil » de la Maison de l'enfance située 17 rue du Pont-aux-Chèvres à Beaumont-le-Roger (27170). L'agent peut être amené à effectuer des remplacements au sein de la micro-crèche de Goupil-Othon située Rue du Neubourg – Lieu-Dit « Le Presbytère » à Goupil-Othon (27170) et de la micro crèche de Serquigny située Rue Max Carpentier- « Le Haras » à Serquigny(27470)

Place du poste dans l'organisation
L'auxiliaire de puériculture est placée auprès du Pôle Petit Enfance et agit sous l'autorité du directeur du multi-accueil.

Relations fonctionnelles
- Contacts permanents avec les enfants et relations quotidiennes avec les parents - Relations régulières avec les différents membres de l'équipe - Relations ponctuelles avec les personnels intervenants dans la structure (psychologue, intervenants extérieurs...) - Relations occasionnelles avec les services de prise en charge de l'enfant en cas d'accueil spécifique (urgence, handicap...)

Missions / Compétences mises en œuvre

Relations avec les parents ou substituts parentaux

- Etablir une relation de confiance avec les parents
- Communiquer avec la famille au quotidien : tenir à jour un cahier de transmission afin de conserver une trace écrite des événements majeurs
- Respecter le choix de la mère en matière d'allaitement
- Contribuer à l'identification des signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant et alerter le responsable hiérarchique
- Prendre en compte la diversité culturelle

Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants

- Aider à la séparation en proposant des conditions favorables et en préservant les liens avec la famille
- Identifier et respecter les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de chaque enfant dans son individualité, assurer la sécurité affective et physique de l'enfant
- Favoriser les relations et interactions entre enfants et entre enfants et adultes, dans le respect des règles de la structure et de la vie de groupe
- Verbaliser à l'enfant
- Réaliser les soins courants d'hygiène de l'enfant dans le respect de son intimité
- Répondre aux besoins alimentaires de l'enfant : respecter le régime alimentaire et préparer les biberons (stérilisation et préparation dans les normes d'hygiène)
- Aménager des espaces de vie (repos, repas, jeux...) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants dans le respect du projet d'établissement

Elaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants

- Elaborer des projets d'activités en lien avec les projets pédagogiques
- Favoriser l'éveil et le développement sensori-moteur de l'enfant en s'appuyant sur les techniques de jeux incluant la notion de plaisir
- Organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression
- Réguler les interactions entre les enfants

Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie

- Aider l'enfant à progressivement acquérir des gestes et comportements autonomes (autonomie vestimentaire, alimentaire, motrice, sphinctérienne...)
- Créer un lieu de vie ludique où chaque enfant peut expérimenter, faire des acquisitions et tendre vers l'autonomie
- Adopter et maintenir des attitudes éducatives conformément au projet de la structure
- Accompagner l'enfant dans une démarche éducative de développement durable

Missions / Compétences mises en œuvre - suite

Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

- Participer à la surveillance médicale de l'enfant
- Repérer les signes de mal-être, rassurer l'enfant et transmettre les informations aux responsables et aux parents
- Appliquer les règles d'hygiène afin de ne pas apporter d'agents infectieux à l'enfant et éviter la transmission de ceux-ci d'un enfant à l'autre
- Assurer la sécurité et prévenir l'accident
- Alerter et réagir en cas d'accident

Relations avec l'équipe

- Créer et aménager, en équipe, un lieu de vie sécurisant et adapté aux besoins des enfants
- Observer les enfants et analyser les situations en équipe
- Participer à la cohésion dans l'équipe et au développement de relations harmonieuses et de l'ambiance du multi-accueil

Participation à l'élaboration du projet d'établissement

- Situer sa fonction et son rôle dans le service et dans l'équipe
- Participer au travail de l'équipe et aux réunions
- Rendre compte d'observations et d'activités effectuées
- Favoriser la participation des parents à la vie de l'établissement

Missions complémentaires

- Participation à l'accueil et à la formation des stagiaires
- Prise en charge d'enfants handicapés
- Aide aux tâches ménagères si nécessaire

Moyens techniques

- Locaux équipés et adaptés (dortoir, coin cuisine, salles de jeux, toilettes, change, vestiaires...)
- Matériel de puériculture et de jeu adapté aux normes en vigueur, à l'âge des enfants accueillis et aux conditions d'utilisation
- Matériel d'hygiène

Responsabilités

L'agent est responsable de :

- La sécurité des enfants tant physique que psychologique et affective
- La satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant
- Le contrôle des ordonnances médicales et de l'administration du traitement médical après accord du responsable
- L'accueil des enfants et des parents
- L'organisation du planning d'accueil des enfants venant en occasionnel sous le contrôle du directeur du Multi-Accueil
- L'assurance que la personne qui vient chercher l'enfant est habilitée
- L'intégration des enfants, notamment ceux porteurs de handicaps, dans le groupe
- L'accompagnement de l'enfant, de son développement en prenant en compte son histoire personnelle et en respectant son rythme individuel
- Des activités d'éveil qu'elle propose
- La propreté, de l'hygiène et du respect du matériel (jouets, mobilier...) ainsi que de l'environnement
- Le dépistage des troubles éventuels présentés par l'enfant et de l'information auprès du responsable
- La transmission des informations aux responsables et aux personnes concernées
- La bonne communication avec les parents concernant l'enfant
- L'encadrement et l'accompagnement des stagiaires ainsi que l'évaluation du stage.

Savoirs faire requis

- Notions d'évolutions sociales des différentes formes de familles
- Notions d'ergonomie spécifique aux lieux d'accueil du jeune enfant
- Notions relatives au développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 3 ans
- Notions de psychologie infantile
- Notions d'analyse des pratiques
- Techniques artistiques, manuelles, ludiques
- Techniques d'écoute active, de communication, d'observation
- Techniques de régulation et de résolution de conflits
- Connaissance des maladies infantiles et signaux d'alerte (fièvre, poussées dentaires, érythèmes...)
- Connaissances des principes d'hygiène corporelles (toilette, change, habillement...)
- Maîtrise de l'utilisation des produits de soins
- Respect des règles et consignes de sécurité et d'hygiène

Savoir être requis

- Autonomie
- Adaptabilité
- Amabilité
- Autorité naturelle
- Capacité à animer
- Créativité
- Diplomatie
- Esprit d'analyse
- Esprit d'initiative
- Facilité de contact
- Faculté d'écoute
- Force de propositions
- Patience
- Ponctualité
- Réserve
- Sens de l'observation
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités
- Sens du service public
- Sens du travail en équipe
- Tolérance

Temps complet : Catégorie : Grade Statut :	Assistante petite enfance
---	----------------------------------

Description du poste
Réaliser la prise en charge d'enfants de 2 mois et demi à 3 ans, les guider dans les gestes de la vie quotidienne et effectuer des soins d'hygiène et de confort afin de contribuer à leur bien-être et à leur développement.

Spécificités du poste
- Temps de travail réparti sur 3 jours / semaine soit 9h par jour jusqu'au 31/05/2019 puis sur 2 jours/ semaine soit 9h par jour à partir du 01/06/2019 jusqu'au 02/08/2019. - Horaires variables - Encadrement d'enfants - Travail en équipe

Lieux d'exécution
L'agent effectue ses missions au sein de la structure « multi-accueil » de la Maison de l'enfance située 17 rue du Pont-aux-Chèvres à Beaumont-le-Roger (27170). L'agent peut être amené à effectuer des remplacements au sein de la micro-crèche de Goupil-Othon située Rue du Neubourg – Lieu-Dit « Le Presbytère » à Goupil-Othon (27170) et de la micro crèche de Serquigny située Rue Max Carpentier- « Le Haras » à Serquigny(27470).

Place du poste dans l'organisation
L'assistante d'accueil petite enfance est placée auprès du Pôle Enfance Jeunesse et agit sous l'autorité du responsable du multi-accueil.

Relations fonctionnelles
- Contacts permanents avec les enfants et relations quotidiennes avec les parents - Relations régulières avec les différents membres de l'équipe - Relations ponctuelles avec les personnels intervenants dans la structure (psychologue, intervenants extérieurs...)

Missions / Compétences mises en œuvre

Relations avec les parents ou substituts parentaux

- Etablir une relation de confiance avec les parents
- Communiquer avec la famille au quotidien : tenir à jour un cahier de transmission afin de conserver une trace écrite des événements majeurs
- Respecter le choix de la mère en matière d'allaitement
- Contribuer à l'identification des signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant et alerter le responsable hiérarchique
- Prendre en compte la diversité culturelle

Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants

- Aider à la séparation en proposant des conditions favorables et en préservant les liens avec la famille
- Identifier et respecter les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de chaque enfant dans son individualité, assurer la sécurité affective et physique de l'enfant
- Favoriser les relations et interactions entre enfants et entre enfants et adultes, dans le respect des règles de la structure et de la vie de groupe
- Verbaliser à l'enfant
- Réaliser les soins courants d'hygiène de l'enfant dans le respect de son intimité
- Répondre aux besoins alimentaires de l'enfant : respecter le régime alimentaire et préparer les biberons (stérilisation et préparation dans les normes d'hygiène)
- Aménager des espaces de vie (repos, repas, jeux...) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants dans le respect du projet d'établissement

Elaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants

- Elaborer des projets d'activités en lien avec les projets pédagogiques
- Favoriser l'éveil et le développement sensori-moteur de l'enfant en s'appuyant sur les techniques de jeux incluant la notion de plaisir
- Organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression
- Réguler les interactions entre les enfants

Accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie

- Aider l'enfant à progressivement acquérir des gestes et comportements autonomes (autonomie vestimentaire, alimentaire, motrice, sphinctérienne...)
- Créer un lieu de vie ludique où chaque enfant peut expérimenter, faire des acquisitions et tendre vers l'autonomie
- Adopter et maintenir des attitudes éducatives conformément au projet de la structure
- Accompagner l'enfant dans une démarche éducative de développement durable

Relations avec l'équipe

- Créer et aménager, en équipe, un lieu de vie sécurisant et adapté aux besoins des enfants
- Observer les enfants et analyser les situations en équipe
- Participer à la cohésion dans l'équipe et au développement de relations harmonieuses et de l'ambiance du multi-accueil

Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

- Participer à la surveillance médicale de l'enfant
- Repérer les signes de mal-être, rassurer l'enfant et transmettre les informations aux responsables et aux parents
- Appliquer les règles d'hygiène afin de ne pas apporter d'agents infectieux à l'enfant et éviter la transmission de ceux-ci d'un enfant à l'autre
- Assurer la sécurité et prévenir l'accident
- Alerter et réagir en cas d'accident

Participation à l'élaboration du projet d'établissement

- Situer sa fonction et son rôle dans le service et dans l'équipe
- Participer au travail de l'équipe et aux réunions
- Rendre compte d'observations et d'activités effectuées
- Favoriser la participation des parents à la vie de l'établissement

Mission complémentaire

- Aide aux tâches ménagères si nécessaire

Moyens techniques

- Locaux équipés et adaptés (dortoir, coin cuisine, salles de jeux, toilettes, change, vestiaires...)
- Matériel de puériculture et de jeu adapté aux normes en vigueur, à l'âge des enfants accueillis et aux conditions d'utilisation
- Matériel d'hygiène

Responsabilités

L'agent est responsable de :

- La sécurité des enfants tant physique que psychologique et affective
- La satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant
- L'assurance que la personne qui vient chercher l'enfant est habilitée
- L'accompagnement de l'enfant, de son développement en prenant en compte son histoire personnelle et en respectant son rythme individuel
- La propreté, de l'hygiène et du respect du matériel (jouets, mobilier...) ainsi que de l'environnement
- Le dépistage des troubles éventuels présentés par l'enfant et de l'information auprès du responsable
- La transmission des informations aux responsables et aux personnes concernées
- La bonne communication avec les parents concernant l'enfant

Savoirs faire requis

- Notions d'évolutions sociales des différentes formes de familles
- Notions d'ergonomie spécifique aux lieux d'accueil du jeune enfant
- Notions relatives au développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 3 ans
- Techniques artistiques, manuelles, ludiques
- Techniques d'écoute active, de communication, d'observation
- Techniques de régulation et de résolution de conflits
- Connaissance des maladies infantiles et signaux d'alerte (fièvre, poussées dentaires, érythèmes...)
- Connaissances des principes d'hygiène corporelles (toilette, change, habillement...)
- Maîtrise de l'utilisation des produits de soins
- Respect des règles et consignes de sécurité et d'hygiène

Savoir être requis

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| ➤ Autonomie | ➤ Patience |
| ➤ Adaptabilité | ➤ Ponctualité |
| ➤ Amabilité | ➤ Réserve |
| ➤ Capacité à animer | ➤ Sens de l'observation |
| ➤ Créativité | ➤ Sens de l'organisation |
| ➤ Diplomatie | ➤ Sens des responsabilités |
| ➤ Esprit d'initiative | ➤ Sens du service public |
| ➤ Facilité de contact | ➤ Sens du travail en équipe |
| ➤ Faculté d'écoute | ➤ Tolérance |

Temps complet : ☐ oui ☐ non Catégorie : Grade : Statut :	Agent d'entretien
---	--------------------------

Description du poste
Effectue l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et salles collectives du bâtiment.

Spécificités du poste
- Nombreux déplacements à l'intérieur du lieu d'intervention - L'activité peut être exercée en présence des usagers - Horaires réguliers - Port de vêtements professionnels adaptés - Manipulation de produits - Pénibilité liée à la station debout

Lieux d'exécution
Maison de l'enfance : 17, rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 Beaumont Le Roger

Place du poste dans l'organisation
L'agent agit sous l'autorité du responsable du Multi accueil.

Relations fonctionnelles
- Relations avec les agents sur site - Contacts possibles avec les usagers

Missions / Compétences mises en œuvre
<u>Nettoyage des locaux</u> - Organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites - Manipuler et porter du matériel - Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter - Lire les étiquettes et respecter les consignes d'utilisation - Aspirer, balayer, dépoussiérer, laver et cirer les locaux et les surfaces - Laver les vitres - Différencier les produits acides et alcalins - Respecter la discrétion requise lors des interventions dans les locaux occupés

Tri et évacuation des déchets courants

- Opérer le tri sélectif
- Répartir les différents déchets dans les conteneurs adaptés
- Contribuer aux économies d'eau et d'énergie

Contrôle de l'état de propreté des locaux

- Vérifier l'état de propreté des locaux
- Identifier les surfaces à désinfecter et à nettoyer

Relations au supérieur hiérarchique

- Rendre compte du déroulement de l'activité
- Informer des produits manquants pour le réapprovisionnement
- Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les lui signaler

Moyens techniques

- Matériel de nettoyage et de petit entretien (aspirateur, balai, pelle, balayette, raclette, seau...)
- Chariot d'entretien
- Vêtements de sécurité
- Local technique

Responsabilités

L'agent est responsable :

- De l'utilisation du matériel et des produits
- Du respect des règles de sécurité dans le stockage des matériels et produits dangereux

Savoir-faire requis

- Connaissance des locaux
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
- Connaissance du matériel
- Maîtrise des règles d'utilisation des machines industrielles de nettoyage
- Maîtrise des règles d'utilisation des produits
- Notion de toxicité des produits dangereux
- Notions de pourcentage, de dosage et de proportion
- Connaissance des gestes et postures liés à la manutention
- Connaissance des règles de base du tri sélectif
- Connaissance des risques électriques, thermiques....
- Connaissance des normes et procédures d'alerte
- Restitution de l'information (rendre-compte)

Savoir être requis

- | | |
|---------------|-----------------------------|
| ➤ Autonomie | ➤ Réserve |
| ➤ Amabilité | ➤ Rigueur |
| ➤ Discrétion | ➤ Sens de l'observation |
| ➤ Dynamisme | ➤ Sens de l'organisation |
| ➤ Patience | ➤ Sens du travail en équipe |
| ➤ Ponctualité | ➤ Sens du service public |